

*Documents de travail  
de l'IIEDH No 12*

# *Dimensions culturelles des violations des droits de l'homme en Mauritanie*

**Abdulaye Sow**

*Avec la contribution de  
Caroline Bieger-Merkli*

*Septembre 2006*



© Laurent Monlau/Rapho, Paris

**Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme**

**Observatoire de la diversité et des droits culturels**

**Université de Nouakchott, Mauritanie**

Avec le soutien de la Francophonie (OIF et AUF) et du Département des affaires étrangères suisse



**iiiedh**  
INSTITUT INTERDISCIPLINAIRE D'ÉTHIQUE ET DES DROITS DE L'HOMME

© **IIEDH** Droits d'auteur. La reproduction totale ou partielle, sur support numérique ou sur papier, de cet ouvrage pour usage personnel ou pédagogique est autorisée par la présente, sans frais ou sans qu'il soit nécessaire d'en faire une demande officielle, à condition que ces reproductions ne soient pas faites ou distribuées pour en tirer un bénéfice ou avantage commercial et que cet avis et la citation complète apparaissent à la première page des dites reproductions. Les droits d'auteur pour les éléments de cet ouvrage qui sont la propriété de personnes physiques ou morales autres que l' IIEDH doivent être respectés. Toute autre forme de reproduction, de republication, d'affichage sur serveurs électroniques et de redistribution à des listes d'abonnés doit faire l'objet d'une permission préalable expresse et/ou du paiement de certains frais.

**DT** Les Documents de travail de l'IIEDH, disponibles sur le site WEB, sont présentés pour susciter et recueillir toutes les critiques utiles, sous condition du respect du ©. En fonction des avis reçus et de l'avancée de la recherche, ils sont susceptibles d'être modifiés. La dernière version fait foi.

Les deux documents de travail n°11 et n°12 sont une étape dans la collaboration entre l'Université de Nouachtok en Mauritanie et l'Observatoire de la diversité culturelle de l'IIEDH. Ce programme est soutenu par l'Organisation internationale pour la francophonie (OIF) et la direction pour le développement et la coopération (DDC)



Institut interdisciplinaire d'éthique et des droits de l'homme  
Chaire UNESCO pour les droits de l'homme et la démocratie  
Rue St- Michel 6, CH-1700 Fribourg. Tél. 41 26 300 73 44,  
Fax : 41 26 300 97 07 [www.unifr.ch/iiedh](http://www.unifr.ch/iiedh); [iiedh@unifr.ch](mailto:iiedh@unifr.ch)



## SOMMAIRE

Transcription .....	4
Glossaire.....	5
Préambule.....	9
Introduction .....	9
I. Présentation de la Mauritanie.....	10
1. La société Haalpulaar .....	10
2. La stratification sociale de la société Haalpulaar .....	16
3. Les mécanismes de la reproduction de la société Haalpulaar .....	17
4. Conclusion sur la société Halpulaar .....	18
II. Les violations massives des droits culturels des Haalpulaar'en .....	19
III. L'expérience mauritanienne de la participation de l'armée au processus démocratique .....	23
1. Avant propos .....	23
2. La période des Indépendances.....	23
3. L'arrivée des militaires au pouvoir .....	24
4. L'avènement de la démocratie .....	25
5. La période des troubles politiques.....	26
6. Conclusion.....	27
IV. Contribution à l'étude de la perception de la pauvreté dans l'imaginaire des populations Mauritaniennes.....	29
1. Introduction.....	29
2. Le contexte social de la Mauritanie.....	29
3. La définition de la pauvreté.....	31
4. Mesures de pauvreté.....	32
5. Le contenu des outils de collecte de l'information.....	35
6. Les stratégies de lutte contre la pauvreté.....	37
7. Les opinions sur les initiatives prises par les pouvoirs.....	37
8. Conclusion.....	37
V. Les stratégies de défense culturelle à travers la réhabilitation des chefferies traditionnelles.....	38
Résumé .....	38
1. Introduction.....	38
2. Le griot .....	39
3. Conclusion.....	42
Bibliographie.....	44

## TRANSCRIPTION

PULAAR	PRONONCIATION	PULAAR	FRANÇAIS
B		Bidfo	
C	Thie	Caali	Tchèque
J	Dj	Jaltaabe	Dialectique
U	Ou	Ummaade	Outil
D	D	Danaade	
Ny	Gn	Nyaaku	Accompagner
Ŋ		Ŋappaati	
Y		Yeekiaado	
E	é	elo	élève

## GLOSSAIRE

Awluɓe	pluriel de griot (gawlo)
Awyoobe	pagayeur
Annde	pot de l'encens
Badiraado	neveu
Bandiraabe	Parentèle
Bandiraagal	Parenté
Banndu	Corps
Baylo	Forgeron
Bumreede	être vierge de manière hermétique
Balitaagal	Donner un coup de main
Bewre	gâté, faire le malin
Bidɗo	Fils
Burturŋal	Voile pour masquer le visage
Camaaba	Divinité fluviale
Caŋel	Quartier
Caŋelnaabbe	Clan des pêcheurs de ce quartier
Ceddaagal	Vertus des guerriers
Cedɗo	Guerrier
Cubalaagu	Vertus des pêcheurs
Cuballo	Pêcheur
Cudaari	Patrimoine
Cuddungu	mariage
Curaay	Encens
Cuudi	Famille
Debbo	Femme, enfant de sexe féminin
Dendiraaɗo	Cousin germain
Dimo	Noble, libre
Driyaŋke	Femmes élégantes
Diwo	jeune femme divorcée
Dewgal	mariage
Endam	Sang (parenté)
Fasiraabe	Individus égaux
Fasnaade	Avoir de l'amour propre
Fedde	groupe, classe d'âge
Fittaandu	âme

Fodde	Le dû, la norme
Fonngere	Jeu impair
Fonngude	Faire un jeu impair, violer une norme
Fujaade	Faire un lapsus
Fulbe	Peuls
Fergitaade	avoir une grossesse avant le mariage
Filaade	voir ses règles, puberté
Fuutanke	Habitant de Fouta
Gacce	Honte
Gali	Pluriel de galol
Galo	Riche
Galol	Ceinture de perle
Ganndal	Connaissance
Ganndo	Savant
Ganndo-bindfi	Connaissance du livre
Ganndo-ladde	Connaissance de la forêt
Ganndo-maayo	Connaissance du fleuve
Gawlo	Griot
Goggiraado	Oncle paternel
Gorko	Enfant de sexe masculin
Gurel Saŋe	Quartier de KAEDI
Haddaade	être excisée
Haalpulaar	Locuteurs de Pulaar
Haalpulaar'en	Spécificité de ces locuteurs, pluriel
Hakkile	Raison
Hersude	Avoir honte
Hokkere	Don
Hoore	Tête
Humambine	Ignorant
Jaawando	Conseiller
Jawdi	Richesse
Jeeri	Plaine (culture sous pluie)
Jeey-maayo	Epouse de Jaltaa□e
Jom-maayo	Divinité fluviale
Jewtowwo	Un causeur
Jolde	être à la page
Julde	prier
Kaadfi	Folie
Kayhaydi	KAEDI
Kayhaydinaabe	Clan de pêcheurs de KAEDI
Laamu	Pouvoir

Labbo	Boisselier
Lawbe	Pluriel de labbo
Liddi	Pluriel de poisson
Liingu	Poisson
Liwoogu	Lamantin
Lelaade	se marier sans contact sexuel
Maabo	Tisserand
Maabuŋbe	Pluriel de tisserand
Maayo	Fleuve
Maccuŋbe	Pluriel d'esclave
Maccudo	Esclave
Maccungagal	Condition des esclaves
Mallol	Allusion
Mbaalnaabe	Clan de guerrier
Neddaagal	Nature humaine
Moccoobe	Pluriel de guérisseur
Moccowwo	Guérisseur
Mukke	Chaussures traditionnelles
Munu-maayo	Divinité fluviale
Mutoobe	Pluriel de plongeur
Mutowwo	Plongeur
Mboomri	jeune fille vierge
Momtude	effacer
Momti	le fait d'effacer
Nalanŋke	Artiste
Neddaagal	Humanité
Neddo	Un homme
Njuufnaabbe	Clan de guerriers
Ñeenybe	Pluriel d'artisan
Nyeenyo	Artisan
Njenaari	récompense
Pasiraagal	Lien entre égaux
Paso	Egal
Puddi	Henné
Pulaagu	Vertus des peuls
Pulaar	Parler Peul
Pullo	Peul
Ridde	péter
Rimbe	Nobles
Rondaade	porter
Ruŋaade	voir ses règles

Sakke	Cordonnier
Sakkeebe	Pluriel de cordonniers
Salitde	Perdre son sang froid
Sorbo	Pratique, jeu ludique
Subalbe	Pêcheurs
Suudu	Famille, maison
Suume	Forme de maquillage
Suddede	se marier
Tagoore	Créature
Tawreede	être trouvée vierge
Tantaaji, Tulde	Quartiers de Kaédi
Teddungal	Hospitalité
Tinɲkude	manger sans se faire inviter
Tooroɓbe	Pluriel de marabout
Toorodaagu	Vertus des Tooro□□e
Tooroodo	Caste de marabout
Walo	Plaine (culture de crue)
Waylube	Pluriel de forgeron
Wonki	Ame
Welde	agréable
Yettondirde	contact sexuel
Yonteede	charme
Yodde	beauté
Yeeɲde	Dépassé, démodé
Yamal	fiançailles (quête de la main)
YamYamo	promise
Yeekiraabbe	Pluriel de Belle-sœur
Yeekiraado	Belle-sœur
Yettoode	Patronyme
YiiYam	Sang (parenté)
Yoodde	Beau
Yuwoobe	Ceux qui abattent
Yusde	Se lamenter

## PREAMBULE

*« On ne peut pas construire une nation sans le respect des droits culturels et on ne saurait instaurer une démocratie sans tenir compte de la diversité culturelle. Tout sentiment qui transforme l'affirmation identitaire en position d'exclusion des autres brise cette base qui est la tolérance, c'est-à-dire la reconnaissance de l'égalité d'autrui. Par ailleurs, le respect et la promotion des droits culturels constituent un accélérateur de la conscience démocratique »  
El Makrini*

## INTRODUCTION

L'impact de la colonisation sur la société Mauritanienne a eu des incidences fâcheuses sur l'évolution et l'histoire politique. Le fait de regrouper des populations ayant des cultures différentes dans un même espace géographique est à l'origine de multiples tensions entre les maures tournés vers le monde arabe et les négro-africains tournés vers l'Afrique noire. Ces frontières et partitions arbitraires apparaissent au grand jour au moment des indépendances. Si l'idéologie et le mythe de la construction nationale ont pu canaliser les sentiments identitaires et les "démons de la division" au sein du parti unique dénommé Parti du Peuple Mauritanien ; ce ne sera pas pour longtemps car dès 1966 éclate le premier conflit inter ethnique.

Ces tensions inter ethniques vont culminer en 1989 lors des événements sanglants, qui ont secoué la Mauritanie et le Sénégal. Le pouvoir politique en place en Mauritanie se radicalise et la communauté négro-africaine fut exclue de toutes grandes instances de décision. Cette exclusion qui est très visible au niveau des instances hégémoniques (école, média, forces de l'ordre) a aiguisé le réflexe identitaire de la communauté négro-africaine. L'instauration de la démocratie en atténuant les tensions politiques a permis l'éclosion des manifestations identitaires.

Le président Taya met en marche une politique d'arabisation accompagnée de la volonté de nier l'aspect multi culturel de la Mauritanie. Elle connaîtra un coup d'accélérateur sans précédent en 1984 et le conflit se focalise d'emblée sur la question linguistique et un système éducatif jugé discriminatoire. Le choix de la langue constitue donc le mode d'exclusion privilégié du tissu scolaire des enfants négro africains et de la fonction publique des cadres issus de la communauté négro africaine. L'introduction d'une épreuve en arabe dans les concours pour des élèves qui feront leur formation exclusivement en français témoigne de cette volonté d'assimilation des prétendants aux emplois à la fonction publique.

La violation des droits de l'enfant négro africain se manifeste par les difficultés à trouver une école où l'on administre des enseignements en français. Elle a donné naissance à « **des classes colorées** ». Les enfants maures forment des classes où les enseignements se font dans la langue arabe et les enfants négro africains dans celles où l'on enseigne en français. Le bilinguisme n'a pas fonctionné. La négation de la diversité surtout linguistique constitue une permanente source de tensions en Mauritanie, comme du reste dans plusieurs pays africains.

Une réflexion sur la violation des droits culturels ne saurait se faire sans un survol de l'histoire politique de la Mauritanie qui connaîtra un tournant avec l'arrivée des militaires au pouvoir le 10 juillet 1978. Certes la politique d'arabisation initiée dès 1959 va provoquer des heurts sanglants en 1966 entre populations arabes et négro africaines mais c'est surtout sous le règne de militaires qu'auront lieu les violations des droits culturels plus massives.

## I. PRESENTATION DE LA MAURITANIE

Ancienne colonie française, la République Islamique de Mauritanie a accédé à l'indépendance le 28 novembre 1960. Elle est limitée au Nord par le Sahara Occidental et l'Algérie, à l'Est par le Mali et le Sénégal et à l'ouest par l'océan Atlantique. Elle couvre une superficie de 1.030.700 km<sup>2</sup> pour une population de 2.548.157 habitants, composée d'une communauté Arabe constituée de maures blancs et de d'anciens esclaves affranchis appelés Haratines, et d'une communauté Négro-africaine constituée de Haalpulaar, de Soninké et de Wolof.

La communauté *Haalpulaar'en* de Kaédi était en 1954 de 5037 personnes soit 61,8% de la population de la commune de Kaédi. De nos jours, bien que les Haalpulaar'en soient majoritaires au sein de la commune, il nous est pratiquement impossible de les chiffrer. Les dernières statistiques officielles datent de 2000 et chiffrent les habitants de la commune de Kaédi à 105.841 habitants mais elles évacuent toute référence à l'appartenance ethnique des populations.

Compte tenu des tensions inter ethniques, les statistiques constituent un enjeu politique en Mauritanie. Il y a derrière l'hégémonie politique et économique des Maures, une prétendue logique de la "majorité" en tout cas le pouvoir en place s'en sert pour justifier le dosage et le partage des responsabilités politiques.

Les Haalpulaar'en qui occupent les quartiers autochtones de Tulde, de Gurel Saŋe et de Tantaaji ont comme principales activités économiques l'agriculture et la pêche. La pêche est une activité économique qui se pratique essentiellement par les Subalbe et les Sebbe et ce durant toute l'année. Elle connaît cependant une certaine intensité au cours des mois de juillet à septembre avec l'arrivée du Ndiyam-jeeri qui est une eau de pluie salie par le limon de la terre sèche du lit du Gorgol qui se jette dans le fleuve Sénégal.

### 1. La société Haalpulaar

Les Haalpular'en (pluriel de Haalpulaar) constituent un groupe ethnique dont la langue est le pulaar. On les retrouve dans plusieurs pays africains. Leurs principales activités économiques sont l'élevage, l'agriculture et la pêche. Littéralement Haalpulaar veut dire « *Celui qui parle le pulaar*. Il est nécessaire pour la bonne compréhension de la société Haalpulaar d'analyser le système des castes qui en est une des structures sociales prédominantes.

Dans une importante étude sur le régime des castes en Inde, Célestin Bouglé propose cette rigoureuse définition de la caste sociale

*“Répulsion, hiérarchie, spécialisation héréditaire, l'esprit de caste réunit ces trois tendances. Il faut les retenir toutes trois si l'on veut obtenir une définition complète du régime des castes. Nous dirons qu'une société est soumise à ce régime quand elle est divisée en un grand nombre de groupes héréditairement spécialisés, hiérarchiquement superposés et mutuellement opposés, si elle ne tolère pas en principe ni parvenus, ni métis, ni transfuges de la profession, si elle s'oppose à la fois aux mélanges de sangs, aux conquêtes de rangs et aux changements de métier”.*

Dans une telle perspective, la stratification sociale repose sur un ensemble de critères et plus particulièrement sur l'hérédité, la spécialisation et surtout la règle de l'endogamie. L'équilibre social est obtenu par le partage des multiples activités sociales nécessaires à la vie dans un cadre social. Chaque caste a une fonction bien déterminée, un rang social et des prérogatives bien définies par la tradition. Il s'instaure alors des relations de complémentarité, d'interdépendance et de subordination entre les différentes castes. Mieux, tout le système social repose sur un système de prestations et de contre prestations. Le système des castes est une totalité fonctionnelle qui se caractérise par le respect strict de l'endogamie. Nous partirons donc de cette définition et de celle de Dumont pour mieux analyser la stratification sociale de la société Haalpulaar et plus particulièrement de la communauté Haalpulaar de Kaédi en Mauritanie.

### **A) Le critère numérique**

Dans un groupe ethnique, les individus appartenant à une même caste sont dénombrables c'est à dire qu'on peut les compter.

### **B) Le critère professionnel**

Chaque caste est spécialisée dans un domaine précis et le métier se transmet de génération en génération sous la forme de charges héréditaires. Un *maccudo* peut par exemple tisser mais ne sera jamais un *maabo*. Le métier est héréditaire.

### **C) Le critère biologique**

Chaque individu naît dans une caste bien déterminée. C'est la naissance qui détermine le statut, le rang social, le prestige social. On ne peut donc dans la société Haalpulaar'en appartenir à deux castes à la fois et il est pratiquement impossible de brouiller les pistes. La caste est une frontière infranchissable. La transmission des biens matériels ainsi que les privilèges héréditaires se font par le mariage. Si l'on peut adhérer à un parti politique, il en est autrement de l'appartenance à une caste sociale. On n'adhère pas à une caste, on naît dans une caste bien déterminée au sein de laquelle on doit se marier.

### **D) Le critère hiérarchique.**

Les castes ne sont pas juxtaposées mais rigoureusement ordonnées selon un principe hiérarchique où entrent en considération le sang, le métier. Ainsi donc, certaines castes sont dites supérieures et d'autres inférieures et il y a tout un arsenal de propos et de discours pour légitimer cette hiérarchie.

### **E) Le critère idéologique.**

L'idéologie du système des castes en milieu Haalpulaar repose sur une dichotomie entre le pur et l'impur. Le pur renvoie au sang, aux métiers des armes et à l'exercice du pouvoir religieux et politique, quant à l'impur, aux tâches manuelles, et cela est illustré par la prétendue supériorité des bijoutiers sur « *les forgerons du fer noir* » comme on les nomme dans la société Haalpulaar.

### **F) Le critère répulsif.**

Il est symbolisé par cette distance sociale entre les individus et ce, selon leur rang social. Il est aussi symbolisé par le refus de tout mélange sanguin avec les castes inférieures et par ce mépris à peine voilé des esclaves perçus et traités comme « *un objet de droit* » c'est à dire la propriété de quelqu'un. Le système des castes informe toute la réalité sociale ainsi que l'univers mental des Haalpulaar 'en. Le Yettoode, (patronyme) le Innde (*prénom*) comme le patrimoine musical obéissent à cette

stratification sociale et même les poissons d'eau douce n'échappent pas à cette logique. A l'opposé du **suppeere**, le **janndere**<sup>1</sup>, n'est il pas perçu comme " *un esclave* " et d'ailleurs les **subalbe** de Kaédi le donnaient systématiquement à leur **maccube** en prétextant que le " *janndere ko liingel maccube* " c'est à dire le poisson revenant de droit aux esclaves.

Avant de traiter de la structure sociale de la société **Haalpulaar**, deux remarques s'imposent

La distance sociale existant entre le Brahmane et l'intouchable en Inde n'existe pas dans ce milieu **Haalpulaar**.

La notion de caste peut d'une certaine façon être liée à la profession et à l'activité exercée dans la division du travail en milieu **Haalpulaar**, mais seulement il convient de remarquer avec Yaya Wane que

*" si l'on envisage uniquement la profession, voire, la condition correspondante à la caste, les hiérarchies sociales restent dans l'ombre alors qu'elles sont fondamentales "*.

C'est ainsi que les **subalbe** bien que, s'adonnant à l'activité de la pêche, sont rangés dans la catégorie sociale des hommes libres alors que les **Sakkeebe** par exemple sont dans la catégorie des **nyeenybe** (artisans). La société **Haalpulaar** est divisée en trois grandes catégories sociales, la catégorie sociale des **rimbe** (les nobles), la catégorie sociale des **nyeenybe** (les artisans) et la catégorie sociale des **maccube** (les esclaves).

S'il y a un consensus au niveau de cette catégorisation sociale, il n'en est pas de même de la stratification sociale dont les controverses sont fortement empreintes de considérations idéologiques. Les premières études sur la question sont marquées par cette ferme volonté de nier l'existence d'une caste **toorodo** (d'où le fameux débat « casté/non casté ») et de la considérer comme la caste la plus noble. Une telle orientation a pour conséquence d'exclure systématiquement les **Fulbe** de la hiérarchie sociale d'une société dont ils sont les dépositaires des valeurs culturelles.

*Bouso* affirme que la société **Halpulaar** est formée à base de castes : " *Nous avons d'abord les toorodo ou les rimbe qui est la partie la plus nombreuse: elle est d'origine libre et n'appartient à aucune caste* " <sup>2</sup>.

La caste des **toorobbe** que le professeur Oumar Bâ appelle la caste des marabouts s'est constituée à la suite de la révolution **toorodo** de 1776 qui a mis fin au pouvoir de la dynastie des **Fulbe deeniyankeobe**. Cette perte du pouvoir politique a entraîné une nouvelle configuration dans la hiérarchie sociale.

Quant à Yaya Wane<sup>3</sup>, analysant la stratification sociale des toucouleurs (qui n'utilise pas le concept **Haalpulaar**) il présente une société qui ne comporte qu'une seule catégorie des **rimbe ardiibe**,

---

<sup>1</sup> Il s'agit de deux espèces de poisson d'eau douce.

<sup>2</sup> Bouso (a) la famille toucouleur : introduction à l'étude de la famille toucouleur P.73 C.E.A. N° 59 (ADF) 1957.

<sup>3</sup> WANE (Y), Les toucouleurs du Fouta-Tooro.

c'est-à-dire de gens formant ce qu'il appelle "l'aristocratie politique et religieuse" à laquelle d'ailleurs il appartient: les *toorobbe*.

En opérant un découpage artificiel, malheureusement courant chez bien des auteurs, qui exclut les Peuls du champ de son étude, Yaya Wane décrit un ensemble social au sein duquel est évacué un des points de référence fondamental de l'organisation hiérarchique en milieu *Haalpulaar*. La diversité des patronymes *toorobbe* doit être considérée comme le fruit d'un processus de désagrégation résultant du recrutement au sein des catégories sociales plus anciennes, d'adeptes d'une nouvelle idéologie à savoir l'Islam.

La catégorie sociale *Tooroodo* actuellement dominante ne constitue pas le point de référence autour duquel se définit l'organisation hiérarchique des *Haalpulaar'en* - Refuser de considérer les *toorobbe* comme une caste c'est feindre d'ignorer les relations d'interdépendance, de complémentarité et de subordination qui lient les différentes castes au sein de la société *Haalpulaar*.

Le professeur Oumar Bâ a réintroduit dans la hiérarchie sociale de la société *Haalpulaar*, les *Fulbe* au 2ème rang des nobles, et les *Sakkebbe* au 1er rang des *nyeenybe* et ce contrairement à *Yaya Wane*.

Toutes ces nuances ne sont que le reflet des différentes péripéties historiques qui ont secoué le *Futa tooro*. Avant de proposer une nouvelle stratification sociale, essayons de voir les caractéristiques et l'expression concrète du système des castes au sein de la communauté *Haalpulaar'en* de Kaédi où les principales activités économiques sont l'agriculture et la pêche.

Les premiers occupants de la ville sont les *Mbaalnaabe*<sup>4</sup> dont le clan est dirigé par un chef portant le titre de *Faarmbal* qui viendrait du *Farba - MBAAL*<sup>5</sup> à savoir le chef des résidents de *MBAL* premier site occupé par les guerriers *Sebbe*<sup>6</sup>.

Les *Sebbe* et les *Subalbe*<sup>7</sup> constituent les deux groupes dominants auxquels sont venus se greffer les autres castes et ce toujours dans un esprit de solidarité d'interdépendance et de complémentarité.

1. Les *sebbe Mbaalnaabe* ou *Njufnaabe* sont de la caste des guerriers et tirent leur noblesse du métier des armes. Stratèges de la guerre, les *sebbe* font preuve d'une bravoure et d'une témérité à toute épreuve et l'histoire du *Futa tooro* est pleine de péripéties où les *sebbe* ont fait valoir leurs talents lors des conflits entre les *toorobbe* prétendant au titre d'Almamy. Les *sebbe*, bien que n'étant pas de fervents défenseurs de l'Islam avaient habituellement recours au pouvoir mystique des marabouts qui leur préparaient des protections avant de combattre. A son arrivée, à Kaédi, *Cerno Molle*<sup>8</sup> de la caste des marabouts, était le marabout de toutes les collectivités et plus particulièrement du *Faarmbal*. Les *toorobbe* interviennent à

---

<sup>4</sup> Terme *pulaar*, voir glossaire.

<sup>5</sup> *Idem*.

<sup>6</sup> *Idem*.

<sup>7</sup> *Idem*.

<sup>8</sup> Titre porté par le clan des *lihdube* de la communauté *Haalpulaar'en* de KAEDI.

l'occasion de la plupart des cérémonies qui ponctuent l'existence des **Haalpulaar'** en à savoir le mariage, le baptême, la circoncision, les funérailles et enfin l'héritage.

Ils tiraient donc quelques revenus de toutes ces prestations sociales et plus particulièrement de la confection d'amulettes aux vertus protectrices. Les principales familles maraboutiques sont les *LIH*, les *Caam*, les *Soh* et les *Aw*.

2. Les **subalbe** *Kayhaydinaabe* et *cajelnaabe* sont de la caste des pêcheurs dont l'indépendance par rapport aux **toorobbe** est totale, indépendance économique garantie par l'exploitation et la commercialisation des produits de la pêche. En tant que pêcheurs, ils ont "*les revenus monétaires les plus élevés des populations du Fouta*" affirme Yaya Wane<sup>9</sup>. Ils n'ont pas été donc contraints comme les guerriers **sebbe** et les conseillers **Jaawanbe** de choisir entre la fidélité aux anciens maîtres du pays à savoir les **Fulbe** *Deeniyankoobe* et le travail au service du nouveau pouvoir **toorodo** issu de la révolution de 1776.

Stratèges de l'élément liquide les **subalbe** subvenaient non seulement aux besoins alimentaires des populations par l'activité de la pêche mais protégeaient les villageois contre toutes les agressions des "habitants" du village. Les connaissances occultes relevant du **ganndal maayo** sont un attribut majeur du statut du **cubballo**. Cette activité comme du reste l'agriculture supposent que les populations soient à l'abri des multiples exactions de la part des Maures. La fonction de protection était assurée par les **sebbe** mais aussi par les **Fulbe** dont les villages ceinturent la ville de Kaédi.

Grands pasteurs nomades, les **Fulbe** sont dépendants des **subalbe** pour survivre à proximité du fleuve<sup>10</sup> et les **subalbe** ont besoin des **Fulbe** pour vivre à l'abri des razzias maures. Il faut noter que même si les **sebbe** sont spécialisés dans l'art de la guerre les **Fulbe** sont aussi des guerriers dont les faits légendaires sont remplis de razzia et de pillage. Les **Fulbe** illustrent et incarnent au plus haut degré les vertus de l'aristocratie politique et guerrière: "*Fulbe ko ledde alaa hen kulki waalde ladde*" dit un dicton **pulaar**. Perçus comme des gens intelligents et rusés, les **Jaawanbe** constituent la caste des conseillers. Leur bonne compréhension des blocages existants au sein de la société **Haalpulaar** font d'eux des éléments incontournables pour tout chef politique.

D'ailleurs, le personnage de **Dewel Jaawando** c'est à dire la petite femme **Jaawando**<sup>11</sup> est systématiquement évoqué lorsqu'il s'agit de symboliser la ruse et la tromperie souvent sources de discorde et de ruine. Les autres castes artisanales fournissent les instruments de la production nécessaires aux activités économiques ainsi que la fabrication du **cudaari** (parures). Ainsi la confection d'objets manufacturés, selleries, harnachements, chaussures et amulettes, en rapport avec les activités équestres et guerrières faisaient du **Sakke** (cordonnier) un homme de premier plan dans l'entourage des souverains. Si les **maabube** (caste des tisserands) et les **waylube** (caste des

<sup>9</sup> WANE (Y) Les Toucouleurs du Fouta-Tooro.

<sup>10</sup> Le fleuve dans les croyances populaires des **Futankoobe**, est peuplé de plusieurs êtres et de divinité souvent maléfiques pour l'homme.

<sup>11</sup> L'ensemble des bracelets et colliers en or et en argent portés par les femmes.

forgerons) gèrent le vestimentaire et l'ornemental en milieu Haalpulaar ce sont les lawbe confectionnent les pirogues nécessaires aux activités de la pêche ainsi que les ustensiles de cuisine. Les principales familles nyeenyo de la communauté Haalpulaar'en de KAEDI sont les familles Caam, Gise, Jaako, Lam et Taal<sup>12</sup>.

Les awlbe (caste des griots) sont les gardiens de la mémoire collective. Maîtres de la parole, ils sont présents lors de toutes les grandes étapes (révolution toorodo de 1776) et de toutes les grandes cérémonies marquant la vie de la société Haalpulaar. Magiciens du verbe on dit d'eux qu'ils peuvent "faire revivre les morts par le seul usage de la parole". La communauté Halpulaar'en fait partie de la province du Booseya et Moodi Selli Mbay est de nos jours l'un des grands griots spécialisé dans la généalogie des subalbe et des sebbe de cette province.

Et enfin les maccube (caste des esclaves) de condition servile se chargent de toutes les tâches domestiques et sont considérés comme « un bien meuble » des maîtres et souvent mariés par eux. Ils n'ont pas de droit de propriété ni de voix au conseil de village et ils sont toujours astreints au travail servile. La suppression légale de l'esclavagisme n'a rien changé et les maccube sont toujours perçus comme des citoyens de second rang. Il y a une grande hypocrisie autour de cette question au niveau de la communauté Haalpulaar'en de Kaédi. Le maccungaagal<sup>13</sup> nous dit-on, a disparu alors que les préjugés vis à vis des maccube persistent encore de nos jours et que l'esclavage domestique demeure et continue à se reproduire héréditairement.

La petite Korgel est toujours l'objet d'une circulation discrète sous forme de cadeaux ou de dévolutions héréditaires. La sentence Haalplaar'en "Gila dawa dawi -maccudo ko maccudo tan" c'est à dire que, depuis le commencement le maccudo a toujours été un esclave. Cette sentence qui transcende le temps et l'espace a pour principale fonction sociale d'occulter toute velléité de révolte et d'émancipation chez les esclaves en brouillant les origines de cette pratique. A l'origine de l'esclavage il y a toujours une violence exercée contre un individu. La communauté Haalpulaar'en de Kaédi a en son sein des maccube dont les jettoode (c'est à dire patronyme) sont étrangers au système patronymique en vigueur dans cette communauté par exemple Dansoko.

*"Je me rappelle que la mère de nos actuels esclaves avait de grandes balafres sur le visage et elle est décédée sans jamais pouvoir parler la langue pulaar. Notre père l'aurait acheté contre une pièce de meylis<sup>14</sup>".*

Cette anecdote m'a été rapportée par Tacko Demba<sup>15</sup> qui s'est toujours étonnée de voir que nous nous intéressions aux multiples sources de l'esclavage dans le milieu Haalpulaar'en. Même si un maccudo réussit socialement, il ne peut se marier avec les rimbe ou les nyeenybe, aucune interférence n'est envisageable encore moins un changement de statut d'où cette forte tendance des

<sup>12</sup> Ce sont des patronymes.

<sup>13</sup> La condition des esclaves.

<sup>14</sup> Tissue noir porté généralement en milieu maure.

<sup>15</sup> Entretien à Kaédi, le 6 juillet 1996.

alliances exogamiques voire inter raciales chez les intellectuels de cette catégorie. Le système social fonctionne avec une telle rigidité que certaines aspirations nées d'une réussite économique sont pratiquement impossibles à satisfaire. Le recours à l'exogamie devient la seule voie offerte à ces nouveaux émancipés.

## 2. La stratification sociale de la société Haalpulaar

La société Haalpulaar est ainsi stratifiée :

- Rimbe	Les nobles
-Fulbe	Aristocratie politique et guerrière
- Toorobbe	Aristocratie politique et religieuse.
- Sebbe	Guerriers
- Jaawanbe	Conseillers
- Subalbe	Pêcheurs
-Nyeenybe	Les artisans
- Waylube	Forgerons
- Sakkeebe	Cordonniers
- Maabube	Tisserands
- Lawbe	Boisseliers
- Wammbaabe	Guitaristes laudateurs
- Awlube	Griots
-Maccube	Les esclaves
-Jiyaaabe	Esclaves non affranchis

Toutes ces castes sont liées entre elles par un système de prestations appelées **Hokkere** ou **Ballital**<sup>16</sup> et dont le principe est d'articuler la division du travail au moyen des relations personnelles héréditaires entre les familles de spécialistes et celles des autres ménages. On ne saurait réfléchir sur le système des castes dans la société **Haalpulaar**, sans signaler l'existence d'un ensemble d'individualités hétéroclites appelées **cupurta**, **coolo**<sup>17</sup> ou **Jegerekel**.

Le **cupurta** n'est pas une catégorie sociale. Il s'agit d'un homme qui s'est placé hors du système de référence constitué par les catégories sociales. Il peut être issu de n'importe quelle catégorie sociale c'est à dire qu'il peut être un **dimo**, un **nyeenyo** ou bien un **maccudo**.

Même si l'on se dit que ces populations ne pourront pas indéfiniment vivre repliées et centrées sur elles même, le résultat de nos enquêtes ne nous autorise pas à dire que le système des castes est appelé à disparaître. Le pourcentage des mariages consanguins selon le degré de parenté au sein de la communauté **Halpulaar**'en de Kaédi est très élevée.

<sup>16</sup> Termes Pulaar, voir glossaire.

<sup>17</sup> Le **coolo** ou le **cupurta** est généralement un quémendeur qui sillonne les cérémonies. Il se particularise par ses propos grossiers et obscènes. Plus craint qu'admiré, le **coolo** est une des fantaisies de la société **Haalpulaar**.

Les awlube, les Fulbe et les jawanbe sont peu nombreux a Kaedi et au niveau de ces castes le pourcentage de mariage entre cousins germains est de 100 % car le choix du conjoint est très limité.

La pratique de l'endogamie est perçu par les Haalpulaar'en comme un puissant bouclier contre la déperdition des valeurs socioculturelles ainsi que l'identité du groupe ethnique. Le mariage endogamique permet de préserver et de consolider les liens de parenté qui nécessitent un perpétuel renouvellement.

Il permet de garantir la pureté généalogique du sang qui permet une identification claire des individus et il faut souligner que toutes les attitudes sociales envers autrui sont réglementées à partir de cette identification. Les principales valeurs socioculturelles ne se mettent en mouvement qu'à partir de la connaissance du rang social d'un individu et du degré de prestige social dû à son rang.

### **3. Les mécanismes de la reproduction de la société Haalpulaar**

#### **3.1 La caste sociale**

Cette stratification repose sur l'existence et la hiérarchisation des castes sociales. La caste sociale englobe un ensemble d'individus qui exercent un même métier, entretiennent avec d'autres individus des relations basées sur la naissance et sur une hiérarchie préétablie selon un ordre des dignité. Il y a des castes dites supérieures et d'autres considérées comme inférieures La transmission héréditaire des charges ainsi que le refus de mélange entraînant des mariages endogamiques font du système des castes un système social clos.

Il s'agit de l'ensemble des institutions sociales, des pratiques culturelles et des sociales destinées à organiser la vie au sein d'une société ou bien d'un groupe social. Le système des castes est une organisation complète de la vie en société. Rien n'est laissé au hasard et à toute question ou pratique sociale, elle fournit la réponse et fixe le cadre de réalisation. C'est un système social très rigide et où les valeurs socioculturelles exercent une très forte emprise sur les attitudes et les conduites individuelles.

Cette stratification repose sur l'existence et la hiérarchisation des castes sociales. La caste sociale englobe un ensemble d'individus qui exercent un même métier, entretiennent avec d'autres individus des relations basées sur la naissance et sur une hiérarchie préétablie selon un ordre des dignité. Il y a des castes dites supérieures et d'autres considérées comme inférieures La transmission héréditaire des charges ainsi que le refus de mélange entraînant des mariages endogamiques font du système des castes un système social clos.

Il s'agit de l'ensemble des institutions sociales, des pratiques culturelles et des sociales destinées à organiser la vie au sein d'une société ou bien d'un groupe social. Le système des castes est une organisation complète de la vie en société. Rien n'est laissé au hasard et à toute question ou pratique sociale, elle fournit la réponse et fixe le cadre de réalisation. C'est un système social très rigide et où les valeurs socioculturelles exercent une très forte emprise sur les attitudes et les conduites individuelles.

#### **3.2 Mariage, conditionnement culturel et choix de la partenaire**

Le mariage est un moment important de la vie sociale des Haalpulaar'en. Il est ce par quoi toute la société se reproduit et se maintient dans la continuité. Le mariage a aussi une fonction celle de permettre de satisfaire le désir sexuel et de permettre la lecture du tissu social. Au sein de la société Haalpulaar'en le mariage est surtout important car le choix de la partenaire est rigoureusement fixé

et codifié. Toutes les stratégies mises en œuvre visent un seul objectif le maintien et la pratique de l'endogamie. « On ne se marie pas on est marié ». Même si de nos jours les futurs conjoints se concertent avant le mariage la logique du système des castes continue encore d'être respectée à la lettre.

On doit rester dans son rang social même si on n'est tenté par le mariage préférentiel à savoir le mariage entre des cousins croisés maternels. La jeune fille qui est déjà conditionnée culturellement perçoit son cousin comme le partenaire idéal. Il y a tout un dispositif social qui est mis en place pour favoriser la réalisation de cet objectif. On peut citer le *Julmo Wuuri* c'est à dire la présentation des meilleurs vœux, lors de la fête de Tabaski, l'organisation des festivités de mariage et de baptême.

### **3.3 La pureté généalogique du sang**

Elle est une préoccupation essentielle au sein de cette société où l'on croit que tout mélange de sang porte atteinte à la descendance, à l'honneur du groupe familial et entraîne la perturbation de l'ordre social et des valeurs traditionnelles. Chaque caste sociale doit être fière de ce qu'elle est c'est à dire de son rang social et veiller à préserver sa généalogie. Une telle philosophie ne peut conduire qu'au renforcement et à la légitimation de la pratique de l'endogamie. Les stratégies matrimoniales endogamiques ont permis jusque là la reproduction de la société *Haalpulaar* ainsi que les privilèges héréditaires. Il convient enfin de souligner que le refus de mélange concerne toutes les castes.

## **4. Conclusion sur la société Halpulaar**

La société *Haalpulaar* connaît une stratification sociale extrêmement rigoureuse et les notions de rang social et d'ordre imprègnent toute la réalité sociale ainsi que les attitudes et les conduites sociales. Le rang social est un indicateur important de prestige social, mais aussi de considération et de distinction sociales d'un individu. Il détermine les privilèges à la naissance et confère à l'individu des droits spécifiques. Cependant « *être bien né n'est pas un critère d'évaluation de la dignité d'un individu* ». Bien que cela puisse paraître paradoxal dans une société régie par le système des castes, la dignité d'un individu dépend de son comportement et de ses actes. L'*hommofulanus* est avant tout une réalité éthique. La dimension éthique de l'homme qui se traduit par le respect des normes prime sur toutes les formes d'attributs et de considération. La défense du code de l'honneur (les conduites à respecter et les actes à déployer pour préserver son honneur et sa dignité n'a aucun rapport avec les privilèges héréditaires.

## II. LES VIOLATIONS MASSIVES DES DROITS CULTURELS DES Haalpulaar'en

Avec l'avènement du régime du Président Maaouya Ould Sid Ahmed Taya, l'article 6 de la loi fondamentale du 20 juillet 1991, fait de l'arabe la seule langue officielle. Désormais, la discrimination trouve une base légale dans la mesure où on peut vous exclure de l'accès à la fonction publique ou de l'exercice de certaines responsabilités en raison du fait que vous ne connaissez pas l'arabe.

Mais c'est surtout en 1991 qu'auront lieu les exécutions extra judiciaires de militaires négro africains issus de la communauté Haalpulaar suite à une tentative de coup d'Etat qui n'a jamais été prouvée de manière sérieuse. Il faut souligner de 1984 à 1991, le 12 décembre qui marque l'arrivée de TAYA au pouvoir était devenue presque la fête nationale. Le 28 novembre date de l'indépendance nationale était plongée dans les oubliettes.

Ainsi jusqu'en 1992, les négro africains étaient victimes de toutes sortes de vexations et de discrimination. Lors des contrôles routiers les policiers avaient pour consigne de ne contrôler que l'identité des négro africains. Le Maure est le « *vrai mauritanien et la couleur de sa peau constituait un argument suffisant* » affirme Amadou SOW.

Cette période (1989-1991) est surtout marquée par le comportement inacceptable des forces armées dans les localités du sud de la Mauritanie. Tracasseries administratives, dépossession des terres, pillage du cheptel, travaux forcés déguisés de femmes, meurtres, complicité avec des tierces personnes pour s'accaparer des biens. Le régime en place ferme les yeux sur ces violations massives des droits de l'homme sous prétexte que l'armée se bat contre les infiltrations des éléments armés des FLAM dans la vallée.

Durant cette période, il était pratiquement impossible pour les citoyens Negro africains ordinaires d'obtenir des pièces d'état civil. Cependant comme les autorités sont corrompues un marché de fabrication de papiers s'est développé de telle sorte que cette difficulté a été contournée par le simple fait de la corruption. Autre forme de moyens d'accaparement des biens est le recours aux instances judiciaires et ce en créant une source factice de conflits entre les éleveurs maures et les agriculteurs Negro africains. Les procédures judiciaires s'emballent et sont suivies d'arrestations arbitraires et humiliantes qui ne sont que des formes de pressions pour soutirer aux populations de l'argent.

Cette pratique était fortement structurée et des hommes de lois s'étaient reconvertie dans le démarchage auprès des autorités pour un règlement à l'amiable. Elle va s'amplifier en 1992 lorsque les communautés Negro africaines du sud de la Mauritanie votent massivement pour le candidat de l'opposition Ahmed DADDAH. Face au climat de terreur et d'insécurité les populations Négro africaines du sud vont adhérer au Parti du chef de l'Etat pour épargner leur vie et leurs biens.

Cette adhésion plus la détention de la carte de membre du PRDS<sup>18</sup> deviennent un puissant bouclier contre ce genre de conduites et de plus en plus le sud perdant son aspect *nyaamirde* c'est dire un moyen de trouver de quoi manger, fait que les hommes de lois ont « déserté » le sud.

## 1. Les victimes

La destruction des lieux de mémoire est une insulte à la portée symbolique de la diversité une entrave à l'éclosion du génie humain. La volonté de nier, d'effacer toute trace, tout signe de présence, de blesser et d'humilier un individu ou bien une communauté, une fois passée dans la phase opérationnelle déshumanise aussi bien les commanditaires que les victimes.

Cette volonté de détruire toute possibilité de témoignage amène les humains à commettre des actes d'une monstruosité qui dépasse l'entendement. Amener autrui à avoir honte, à se sentir humilié et insignifiant est source de dépouillement de sa personnalité humaine. Ce geste est parlant car il ôte à l'individu toute considération sociale. Le vocable « *gens venus avec la colonisation* » fut véhiculé par les milieux racistes proches du régime de Taya pour nommer les membres de la communauté négro africaine mauritanienne.

## 2. La violation des droits culturels à travers le système éducatif

La scolarisation, faible mais de qualité jusqu'au début milieu des années 1980, a connu, depuis lors, un essor remarquable, sous l'effet d'une demande croissante, liée à la pression démographique ; elle accuse, toutefois, une baisse de niveau exceptionnelle ; l'école publique est aujourd'hui un lieu de socialisation au rabais. Les établissements privés d'éducation se multiplient, avec des prestations plus ou moins fiables et généralement hors de portée des populations.

Des dysfonctionnements et insuffisances graves sont alors apparus, tant dans les aptitudes des enseignants qu'à travers les programmes, l'allocation des moyens éducatifs et l'accueil des élèves ; ces déficits continuent de peser négativement sur les performances du secteur. Les infrastructures préscolaires sont pratiquement inexistantes ; nombre de crèches, dynamiques durant les années 1960 et 1970, ont décliné.

L'action du secteur public, dans les domaines de la réglementation et du contrôle de fonctionnement des services, est insuffisante, de même que la formation des personnels d'encadrement. En ce qui concerne l'enseignement fondamental, l'accroissement rapide des effectifs a conduit l'Etat à augmenter ses investissements, afin de permettre l'absorption du flux exponentiel des élèves.

Les enfants Haalpulaar, Haratine, Soninké, Wolof sont à ce titre doublement discriminés, car la grande pauvreté se compte nettement plus dans leurs rangs. En outre, la politique d'arabisation à outrance dans un pays multiracial et multiculturel, constitue un élément d'exclusion, à la fois de la fonction publique et des services.

Le système éducatif mauritanien a connu plusieurs réformes dont la dernière a été mise en place avril 99. Celle-ci, tout en renforçant la place de la langue Arabe, a fait disparaître l'institut des Langues

---

<sup>18</sup> PRDS (Parti Républicain pour le Développement Social)

Il place les membres de sa famille dans les différents Etat majors et les officiers les plus gradés sont nommés à la tête des Sociétés Nationales juteuses ainsi que toutes les directions importantes financièrement. Il s'agit des secteurs de l'eau, de l'électricité, des mines, des douanes, des impôts etc.

Nationales, dont l'enseignement est désormais dispensé à partir de la deuxième année universitaire, coupant ainsi toute chance aux enfants, autres arabophones, d'apprendre leur langue maternelle.

Ceci représente une régression dans la politique des langues nationales, dont l'objectif initial (déclaré) au début des années 1980, visait plutôt leur promotion, en les introduisant, progressivement, dans l'enseignement fondamental. Cet état de fait prive les enfants des communautés Haalpulaar, soninké et wolof du droit de bénéficier d'un enseignement dans leur langue maternelle et conduit alors à l'augmentation des risques de perte et d'échec scolaires.

Or, la Constitution du 12 juillet 1991, en son article 1<sup>er</sup> consacre l'égalité des citoyens ; les instruments internationaux de protection des droits fondamentaux s'accordent, tous, sur le rôle de la langue, vecteur important, porteur de l'identité d'un groupe ; selon ces références universelles, les Etats doivent encourager la promotion linguistique des groupes concernés, à travers des mesures minimales, à savoir enseigner leur langue maternelle, ou mieux encore, leur permettre de s'y instruire.

Les politiques, à ce jour adoptées par le pouvoir mauritanien, sont discriminatoires à l'endroit des « communautés noires non arabophones » - pour employer le terme dans le rapport du gouvernement - car elles ne prennent pas en compte l'identité de ces groupes. L'expérience a montré, dans la société mauritanienne où différentes identités ethniques coexistent, que la culture, l'histoire et la tradition des communautés Haalpulaar, Soninké et Wolof, sont le plus souvent négligées au bénéfice de la « majorité » arabophone.

### **3. Quelques exemples de violations de la diversité et des droits culturels**

Les manuels scolaires véhiculent une histoire officielle qui a été réécrite selon les intérêts d'un seul groupe. Le passé a été revisité pour s'accorder aux intérêts exclusifs d'un seul groupe. Il fallait occulter cette longue et ancienne présence de la communauté négro africaine pour fonder l'hostilité aux négro africains considérés comme des gens venues en Mauritanie lors de la période coloniale.

Cette instrumentalisation de l'imaginaire des maures a fait que lors des événements de 1989, il y eut une solidarité organique de la communauté face aux exactions et à la déportation des négro africains. Une large place fut donnée à la question de l'identité avec cette idée sous-jacente de savoir qui doit on considérer comme un « vrai » mauritanien.

Ainsi certains mauritaniens issus de la communauté Bambara et même des métisses ont changé leur nom au profit d'une appellation ayant une consonance maure ou le port systématique du voile chez des femmes négro africaines pour être confondues aux femmes haratines. Cette négation de sa propre identité est susceptible de plusieurs explications : opportunisme, peur des exactions, stratégies de survie etc. Dans tous les cas, il y a un malaise existentiel face à l'impossibilité d'affirmer son identité. Par ailleurs, malgré l'existence de la presse privée indépendante et ce, suite à la loi de la presse (1993), la presse indépendante n'existe pas pour les autres langues nationales autres que l'arabe. L'Association pour la Renaissance du Pulaar en Mauritanie (ARPRIM) a déposé plusieurs fois des demandes pour la parution d'un journal en pulaar. La demande fut rejetée jusqu'à la chute du régime de Maouya.

### **4 Les violations des droits culturels dans les sociétés africaines traditionnelles**

L'esclave est maintenu dans la pauvreté culturelle pour mieux le dominer et l'exploiter. Cette pauvreté culturelle leur ôte toute possibilité de prendre conscience de ces violations et de revendiquer. Il s'agit d'une entorse inacceptable à la religion islamique. On peut illustrer ce constat en évoquant le cas de la petite Korgel au sein de la société Haalpulaar. La Korgel est une jeune fille de condition servile et elle est utilisée comme force de travail dans les familles. Ces fillettes ne sont pas scolarisées et sont

enfermées dans l'analphabétisme. Le placement de ces fillettes dans les familles n'est qu'une astuce pour légitimer cette pratique qui est contraire aux droits de la femme. C'est pour dire que les violations des droits culturels ne sont pas exclusivement de l'Etat mais aussi le fait de simples citoyens ou de groupes traditionnels fortement structurés.

## **5 La destruction des lieux de mémoire**

Ce chantier connaîtra son apogée lors du conflit frontalier qui opposa la Mauritanie et le Sénégal en 1989 et qui est le plus souvent dénommé les événements de 1989. Lors de ces événements, le pouvoir a procédé à la déportation des populations négro africaines et rebaptisé certains villages du sud pour leur donner un nom ayant une consonance arabe.

Il convient de souligner qu'avant toute déportation les négro africains étaient dépouillés de leurs biens et leurs papiers d'état civil étaient systématiquement brûlés. La destruction par le feu des villages et des pièces d'état civil traduit sans équivoque le message du non retour.

Si l'on considère les lieux de mémoire comme des lieux de construction des identités, il n'y a aucun doute qu'il s'agit là d'un rejet conscient et délibéré de la présence des négro africains. La violation des lieux de mémoire suscite un choc émotionnel pouvant entraîner des réactions dangereuses et inhumaines

## **6 Les conséquences de la destruction des lieux de mémoire**

Un des aspects les plus ignobles de la violation des droits culturels est la destruction des lieux de mémoire car cette destruction est sous-tendue par une intention affirmée de blesser l'amour propre d'un individu ou la fierté d'une communauté, de chercher à effacer la présence d'un groupe ethnique, de falsifier l'histoire, en un mot d'installer l'individu dans la honte.

Toute culture laisse des traces de son passage sur cette terre et il n'y a rien de plus blessant de que de chercher à détruite ces traces qui de toutes de les façons ne font qu'enrichir le patrimoine de l'humanité. La négation des droits culturels entraîne souvent des replis identitaires très dangereux pour la construction d'une identité nationale surtout dans les pays africains.

La destruction des lieux de mémoire entraîne une douleur physique et morale. Pire, elle engendre la montée des intolérances et des extrémistes de tout bord. Il convient de méditer ce passage sur le Projet de déclaration des droits culturels (Meyer-Bisch (dir.), Les droits culturels. Projet de déclaration, Ed. UNESCO, Ed. Universitaires Fribourg Suisse, 1998) qui stipule que :

*« Nul n'est autorisé à interdire ou à occulter toute référence à l'identité culturelle dans le processus d'éducation, ou à empêcher directement ou indirectement la personne, seule ou en commun, d'apprendre ou d'enseigner des éléments de culture essentiels à son identité culturelle, qu'il s'agisse d'éléments de sa propre culture ou de l'ouverture nécessaire à la connaissance et au respect d'autres cultures » (page 40)*

La violation des droits culturels et le non respect de la diversité entraînent la paupérisation et la dispersion des ressources, les replis et les crispations identitaires empêchant tout dialogue positif et constructif entre les différents acteurs sociaux.

### III. L'EXPERIENCE MAURITANIENNE DE LA PARTICIPATION DE L'ARMEE AU PROCESSUS DEMOCRATIQUE

#### 1. Avant propos

Une réflexion sur l'armée et les droits de l'homme ne saurait se faire sans un survol de l'histoire politique de ce pays qui connaîtra un tournant avec l'arrivée des militaires au pouvoir le 10 juillet 1978. Ainsi pour statuer sur la responsabilité des militaires dans les violations massives des droits de l'homme intervenues en Mauritanie à partir des années 89, nous vous invitons à lire notre rapport sur la situation des droits de l'homme en annexes. Cette lecture vous permettra de mieux cerner la périodisation qui vous est faite sur les événements marquants de l'histoire politique de la Mauritanie.

#### 2. La période des Indépendances

La Mauritanie, territoire de l'Afrique Occidentale française ( AOF ), tampon entre deux identités fortes que sont le Maroc et le Soudan, s'engage, dès 1957, par l'effet de la fameuse Loi cadre, dans un processus d'autonomie progressive ; elle acquiert son indépendance le 28 novembre 1960 et se dénomme République Islamique. De 1960 à 1975, c'est l'euphorie des indépendances dans un pays composé de deux communautés culturellement différentes. La priorité est donnée à la création d'un Etat moderne et le mythe de la construction nationale bat son plein. Tout le monde doit regarder dans la même direction et être debout comme un seul homme. Toute voix discordante est très mal perçue : c'est la criminalisation des opposants politiques

La question de l'unité nationale hante les esprits et en 1964, elle se dote du parti unique, le Parti du Peuple Mauritanien, (PPM), sous la Présidence du fondateur, Maître Mokhtar Ould Daddah. Avec l'appui de l'ancienne métropole et du Sénégal de Senghor, elle réussit à vaincre les prétentions du Maroc et obtient, dès 1968, la reconnaissance par le voisin du Nord. Deux ans, auparavant, à cause d'un début d'arabisation de l'enseignement, le pays vit ses premiers troubles ethniques ; en quelques jours, les autorités y mettent fin ; s'ensuit la disgrâce des chefs de file des deux clans rivaux au sein du pouvoir ; les nationalistes, arabes et négro-africains, se tournent alors vers leurs milieux respectifs et y entament une lente immersion.

C'est dans ce cadre qu'il faut replacer la déclaration du premier président de la République Islamique de Mauritanie « *Nous avons besoin d'un homme nouveau débarrassé des préjugés ancestraux* » Maître Moctar Ould DADDAH. Cette mystique de la construction nationale sera perturbée par la guerre du Sahara Occidental qui éclate à partir de 1975. La guerre éclate contre les maquisards du Front Polisario, partisans de l'indépendance et soutenus par l'Algérie. Après trois ans d'attaques meurtrières, y compris à deux reprises contre la capitale Nouakchott, le pays, démoralisé, tombe sous le contrôle de jeunes officiers; le coup d'Etat du 10 juillet 1978 marque l'entrée de la Mauritanie dans l'ère des révolutions de palais.

Cette période est marquée par la montée des nationalismes et des revendications identitaires. Les principales richesses nationales sont nationalisées. La MIFERMA qui est la société de minerai de fer de la Mauritanie devient la SNIM à savoir la société nationale industrielle et minière. La Mauritanie se retire de la zone CFA, et crée en 1973 sa monnaie nationale appelée Ouguiya et les autorités procèdent à la rébaptisation des villes mauritaniennes qui attestaient de la présence coloniale française. Ainsi

Port Etienne devient Nouadhibou, Fort Gouraud devient F'Dérick et enfin Fort Trinquet devient Bir Moghrein.

Les intellectuels Haratines dénoncent la pratique esclavagiste, les négro africains regardent vers l'Afrique noire et les maures sont fascinées par le mouvement de la renaissance dans le mode arabe. C'est dire que dès sa constitution en pays souverain, la Mauritanie renfermait les germes d'un conflit inter ethnique.

### 3. L'arrivée des militaires au pouvoir

Le 10 juillet 1978, un groupe de sous officiers fait un coup d'Etat marquant ainsi l'irruption des militaires sur la scène politique mauritanienne. Le Comité Militaire de Redressement National gère les destinées de la Mauritanie et quatre mois après apparaissent les premières dissensions. Le pays va entrer dans des séries coup d'Etat entraînant à chaque fois une nouvelle appellation de l'instance dirigeante qu'est le Comité Militaire. Du redressement national on passe à salut national ainsi de suite jusqu'en 1984.

A la fin de 1984, dans un contexte de terreur politique et d'encadrement des populations par les Structures d'éducation de Masses ( SEM ), le Chef d'Etat-major des armées, le Colonel Ould Sid'Ahmed Taya, prend le contrôle du Comité Militaire de Salut National ( CMSN ) et renverse son prédécesseur le Colonel Ould Haïdallah.

Ce dernier, qui assistait au sommet franco-africain de Bujumbura, regagne Nouakchott, puis une cellule individuelle. Une large amnistie est décrétée, les exilés rentrent au pays et une véritable liesse populaire salue l'avènement d'un homme jugé sobre, pro-occidental et, surtout détaché de sa tribu. Ce sera le début d'une ère de stabilité au sommet mais aussi d'une évolution sûre vers l'impasse. Il s'appuie sur les mouvements racistes en milieu arabe pour écarter les négro africains

A la fin de l'année 1986, les Forces de Libération Africaines de Mauritanie (FLAM) distribuent une brochure détaillée sur les mécanismes de leur exclusion. « *Le Manifeste du Négro mauritanien opprimé* », qui décrit « *l'arabisation à outrance* », revendique une société multiculturelle et le pluralisme démocratique, détaille, pour la première fois, la liste des rares fonctions détenues, dans le domaine public, par des non arabophones.

Les intellectuels négro africains initiateurs du manifeste dénonçant les dérives racistes du pouvoir de TAYA sont arrêtés et transférés à Walata où plusieurs d'entre eux vont mourir dont le poète et écrivain Teen Yusuf GUEYE. Le Président TAYA profite d'un conflit frontalier entre le Sénégal et la Mauritanie pour effectuer des déportations massives de populations négro africaines plus particulièrement les Haalpulaar'en au Sénégal et au Mali. Ce conflit connu sous l'appellation « *les événements de 1989* » va entraîner une fracture sociale entre les deux composantes nationales mauritaniennes.

Mais c'est surtout en 1991 qu'auront lieu les exécutions extra judiciaires de militaires négro africains issus de la communauté Haalpulaar suite à une tentative de coup d'Etat qui n'a jamais été prouvée de manière sérieuse. Il faut souligner de 1984 à 1991, le 12 décembre qui marque l'arrivée de TAYA au pouvoir était devenue presque la fête nationale. Le 28 novembre date de l'indépendance nationale était plongée dans les oubliettes.

Ainsi jusqu'en 1992, les négro africains étaient victimes de toutes sortes de vexations et de discrimination. Lors des contrôles routiers les policiers avaient pour consigne de ne contrôler que l'identité des négro africains. Le Maure est le « vrai mauritanien et la couleur de sa peau constituait un argument suffisant » affirme Amadou SOW.

#### 4. L'avènement de la démocratie

Avec l'avènement de la démocratie en 1992 suite à un référendum organisé par le pouvoir et auquel aucune force politique civile n'a été associée, le président TAYA fait revivre les tribus et s'allie avec les fèodalo esclavagistes de toutes les composantes nationales. Le PRDS qui est le parti du chef de l'Etat devient non seulement le creuset de tous les milieux affairistes mais aussi un passage obligé pour toute forme promotion sociale. L'adhésion au PRDS devient le tremplin pour l'accès aux postes de direction et de responsabilité et, ce, indépendamment de toute compétence personnelle.

Il remporte les élections de 1992, 1998, 2003 suite à de nombreuses fraudes et à chaque fois arrête les principaux leaders de l'opposition sont arrêtés. Toutes ces élections sont supervisées par le Ministère de l'Intérieur car les autorités ont refusé la mise en place d'une commission nationale indépendante chargée des élections.

Les partis politiques sont contraints de naviguer dans le site du ministère de l'intérieur pour aider leurs militants à retrouver leurs cartes à identifier les bureaux de vote. Le jour des élections les paris d'opposition sont obligés de mettre sur pieds des comités de vigilance pur surveiller les fraudeurs.

Les militaires sont tenus de ressortir avec leur bulletin de vote. Le pouvoir a mis en place des bureaux mobiles pour les personnes chargées disent il de la sécurité et de la santé des populations. Lors des dernières élections les paris d'opposition ont rigoureusement surveillé ces bureaux mais le pouvoir en place a trouvé une nouvelle astuce dans le vote des populations rurales.

L'opposition mauritanienne est surtout présente dans les grands centres urbains et face au vide des campagnes, le score du monde rural a fait selon les scores fournis par le Ministère de l'intérieur fait gagner le président de la république.

*« La Mauritanie ne se limite pas seulement aux grands centre urbains où les individus ont perdu toutes les attaches avec la Mauritanie profonde. Ces populations encore imbues des valeurs traditionnelles cardinales sont insensibles aux discours démagogiques. La Mauritanie profonde sait faire la différence entre les candidats du peuple et ceux qui sont en mèche avec l'étranger »*

affirme Ould MOGUEYA le directeur de la campagne des élections présidentielles du candidat TAYA. Ce genre de propos d'un autre âge et qui a pratiquement disparu du vocabulaire de la plupart des hommes politiques en Afrique est encore en vigueur en Mauritanie.

*« Cette logique de conservation du pouvoir à tout prix a fait naître en Mauritanie toute une industrie de fraude électorale qui cependant n'arrive plus à passer dans les grands centres urbains où les militants sont nombreux et conscients des enjeux du pouvoir. C'est partant de ce constat que le pouvoir parle de la Mauritanie profonde qui a conservé les véritables valeurs. Il est regrettable et même dangereux de chercher à braquer les populations pour des motivations purement électoralistes »*

affirme Hamoud SADVI analyste de la situation politique de la Mauritanie. Le président de la république forme un gouvernement basé sur la réparation tribale et régionale. Ce dosage

s'accompagne d'une cascade de changement de l'équipe gouvernementale. Le favoritisme et la corruption se développent et beaucoup de leaders de l'opposition vont aller dans le gouvernement. Le chef de l'Etat en profite pour « mouiller le maximum d'opposants possibles » selon Amadou SOW. Le « tout sécuritaire » bat son plein et le pouvoir instaure à travers les média d'Etat une psychose d'un complot international contre la Mauritanie.

Cependant cette stratégie finira par monter ces limites car on ne peut mettre tout le monde dans le gouvernement. La situation politique se crispe et la crise économique devient de plus en plus aiguë. Les principaux partis d'opposition sont dissous et sont contraints à chaque fois de changer d'appellation pour obtenir la reconnaissance légale. On change de sigle pour continuer le combat politique tel est le sort au quotidien des partis d'opposition en Mauritanie.

Le dialogue politique est rompu et la tribu du chef de l'Etat s'empare de tous les leviers économiques du pays. Les radios (RFI FM) et télévisions étrangères (Al Jeezirah) qui permettaient aux mauritaniens à accéder à une information plus ou moins objectives sont interdites de diffusion d'où une gestion arrogante de la chose politique. Les mauritaniens sont convaincus de l'alternance politique pacifique c'est-à-dire par les urnes est pratiquement impossible en Mauritanie. La mobilisation des ONGs surtout en France pour poursuivre les militaires responsables des tortures et des meurtres des militaires négro africains fait peur aux hautes autorités de l'Etat.

## **5. La période des troubles politiques**

La montée des mécontentements dans une armée clochardisée au profit de la vocation prétorienne des troupes d'élite, provoque, le 8 juin 2003, après 20 ans de stabilité relative, une spectaculaire insurrection contre le Colonel Ould Sid'Ahmed Taya. Passés deux jours de combats indécis, dans une capitale livrée à des débuts de pilages, les loyalistes reprennent l'initiative ; les principaux chefs des insurgés, tous maures blancs, issus de milieux acquis au régime, fuient et fondent, quelques semaines après, les « Cavaliers du Changement », un mouvement armé et clandestin que les autorités, aussitôt, tentèrent de présenter, au protecteur américain, comme l'une des émanations de la terreur islamiste.

La reprise en main s'appuie aussi sur l'annonce de la découverte du pétrole et du gaz, d'où la prolifération des permis de prospection accordés à des sociétés australiennes, anglo-américaines, canadiennes, etc. Dans cet élan de maîtrise des contradictions, le Président Ould Sid'Ahmed Taya se débarrasse de ses collaborateurs les plus controversés et désigne, pour la première fois, un Premier Ministre Hartani.

En novembre, il « remporte » l'élection présidentielle, non sans avoir fait arrêter et condamner, à 5 ans de privation des droits civils et civiques, son prédécesseur l'ex chef de l'Etat, le Colonel Ould Haïdallah et quelques un de ses partisans. En août, septembre et octobre, sa police politique accuse la Libye et la Burkina Faso d'abriter et de former les auteurs de 3 tentatives présumées de putschs. Pourtant, deux des premiers leaders des Cavaliers du Changement sont capturés dans la capitale et au sud du pays. Suivra une vague d'arrestation, toujours en cours, contre des dizaines de militaires et civils et l'inculpation d'opposants, accusés d'avoir contribué au financement des insurgés.

La découverte du pétrole en 2001 suscite de nouveaux appétits et le pays s'enfonce dans une instabilité politique. Ce cycle d'instabilité politique marqué par des arrestations à forte connotation tribale et régionale. La plupart des militaires arrêtés sont issus de la tribu des Oulad NASSER de la ville de Aioun et malgré cette situation explosive le recours systématique à la violence comme de gestion des tensions politiques reste une constante du pouvoir. Ainsi neuf femmes viennent et d'être arrêtées et emprisonnées pour avoir soutenu et protesté contre les conditions de détention de leurs

époux. Les mécanismes de régulation pour gérer les tensions politiques inhérentes à toute société ne sont pas opérationnels.

La stratégie s'effondre et c'est le retournement de situation. Ainsi dans les transports et lors des contrôles seuls les maures sont visités. Un dictateur n'est mu que par une seule logique la conservation indéfinie du pouvoir politique et les membres de la communauté maure en font les frais. Les prétendues avancées démocratiques clamées par le président de la république ne sont qu'une phraséologie qui tente d'occulter une pratique dictatoriale. Les députés comme les sénateurs sont instrumentalisés et signent à longueur de journée des pétitions pour soutenir la politique du chef de l'Etat. La démocratie en Mauritanie se résume à l'application mécanique de la logique de la majorité.

Si la Mauritanie ne place rapidement ce questionnement au centre de la réflexion sur son devenir, le cumul des contradictions irrésolues autant que les rivalités autour du partage des ressources triompheront, à moyen terme, de sa continuité. L'opposition réitère, aujourd'hui, sa disponibilité au dépassement pacifique de l'impasse mais certaines de ses fractions, de plus en plus importantes, s'inscrivent dans la rupture par la force. Le Pouvoir ne réagit pas encore à l'intensité du dilemme. La majorité, tenue à l'écart de la décision, mène, au sens vital du terme, une bataille quotidienne pour le pain. La Mauritanie était entrain de dériver sous le regard indifférent du monde et c'est dans ce contexte qu'intervient un coup d'Etat qui met fin au règne de Taya, le 03 août 2005.

## 6. Conclusion

La clé du blocage actuel n'est nulle part qu'entre les mains des détenteurs de la réalité du pouvoir à savoir le Comité Militaire pour la Démocratie et la Justice. Conscient des multiples défis dont fait face la société mauritanienne, le nouvel homme forte de la Mauritanie le Colonel Ely Ould Mouhamed VALL semble déterminé à changer les choses. Il vient de mettre sur lace une Commission Nationale Electorale Indépendante (CENI) qui a débuté ses travaux.

Il est évident que l'application du programme du CMDJ (révision de la constitution, limitation des mandats, organisation des élections législatives et présidentielles dans deux ans) ne pourrait être envisagée ni efficace que dans un climat de plus grand sérénité et d'apaisement social. Et là aussi seul le pouvoir a pris l'initiative en prenant, par exemple, des mesures d'élargissement aux profits de la plupart des détenus du moment, excepté les détenus islamistes.

Cependant la question des mauritaniens réfugiés au Mali et au Sénégal et celle de l'esclavagisme constituent une préoccupation essentielle pour les membres de la communauté négro africaine et celle des Haratines. S'inspirant de l'expérience de certains pays africains qui ont connu une phase de transition politique Maître Fatimata M'Baye attire l'attention du président de la république sur la violation massive des droits des l'homme, la question des réfugiés et enfin celle des esclaves en affirmant que :

*« Dans tous les pays qui ont connu un gouvernement de transition (ex le Mali, le Burundi, la Côte d'Ivoire, pour ne citer que ceux là), les questions relatives aux violations des Droits de l'Homme ont été prises en compte. Notre pays, dans sa quête de la Démocratie, de l'apaisement et de la Justice sociale ne peut s'inscrire en faux devant l'attente des milliers de ses citoyens dont certains demandent que l'entité nationale qu'est l'Etat reconnaisse leur droit à la citoyenneté mauritanienne, et d'autres attendent depuis plus de plus d'une quinzaine d'années à ce que la lumière soit faite sur la disparition tragique de leur fils, maris, père, frères et oncles, qui sont aussi les fils de ce pays »,*

affirme Maître Fatimata M'Baye. Ces questions sont d'autant actuelles que lors des journées de concertations nationales organisées par les nouvelles autorités, elles n'ont pas été abordées car selon les nouvelles autorités ces questions ne peuvent trouver des solutions durant la phase de transition. Il reviendra aux nouvelles autorités sorties des élections de 2006 de régler ces questions. Le mutisme des autorités sur ces questions traduit un véritable malaise. Cette absence de volonté politique alourdit le climat politique. Alors que les différentes associations des réfugiés et la société civile exigent le retour digne et organisé des réfugiés, le chef de l'Etat souligne que tout réfugié peut rentrer s'il le désire.

Maître Fatimata stigmatise cet état d'esprit en affirmant dans une lettre ouverte au président de la République, le 28 novembre 2005.

*« Nous déplorons que la question relative au passif humanitaire, en particulier le retour organisé des Déportés et réfugiés mauritaniens qui ont été bannis de la Mauritanie par un régime dictateur et qui sont depuis 16ans et 7mois hors de leur Patrie et la question de l'esclavage ne soient pas considérées comme des questions prioritaires dans l'agenda du CMJD ».*

Pour améliorer la situation politique et détendre les rapports entre les différentes communautés la télévision mauritanienne de par sa capacité de toucher un très large public peut permettre la réalisation de la diversité culturelle. L'enseignement peut être utilisée comme un moyen pour inculquer aux nouvelles générations les vertus du respect et de la préservation de la diversité culturelle. Le culte de la tolérance peut et doit être enseignée à l'école.

Il reste que la réalisation effective des droits culturels ne peut se faire que dans des espaces démocratiques. Un espace où les règles de jeux est clairement défini pour permettre l'expression de la pluralité dans la tolérance.

Dans le cadre de l'analyse sur les droits culturels nous proposons une réflexion sur la perception de la pauvreté et un autre document sur la chefferie traditionnelle dont la réhabilitation constitue une stratégie de défense culturelle.

## **IV. CONTRIBUTION A L'ETUDE DE LA PERCEPTION DE LA PAUVRETE DANS L'IMAGINAIRE DES POPULATIONS MAURITANIENNES**

### **1. Introduction**

*« Il y a autant de pauvres et autant de perception de la pauvreté qu'il y a d'êtres humains ».*

*Majid Rahnama*

L'évolution de la pauvreté est sans doute beaucoup plus significative que son niveau à un moment donné. A ce niveau, la réflexion sociologique apparaît comme une nécessité. Il est donc essentiel de mettre en place des instruments qui permettent de suivre de façon permanente les conditions de vie des groupes les plus pauvres de la population, mais aussi leur perception de leur propre état de pauvreté.

Si lutter contre la pauvreté apparaît dès lors comme une priorité pour assurer la stabilité et le développement, sur les plans économiques, politique et social, et comme un des plus importants défis actuels au niveau de la Mauritanie, il y lieu de cerner la perception que les populations mauritaniennes se font de la pauvreté.

C'est dans ce contexte que cette enquête a été faite pour tenter de cerner la perception que les populations mauritaniennes se font de la pauvreté et du pauvre. L'enquête qui a eu lieu à Nouakchott a duré trois mois (août septembre et octobre 2005) et a touché 725 personnes habitants dans les quartiers de Sebkh, du Ksar, de El Mina et de Dar Naim. Le choix des quartiers s'est fait selon la configuration ethnique. Il convient enfin de souligner que le choix des enquêteurs qui sont tous des étudiants du Département d'Anthropologie s'est fait sur la base de leur appartenance ethnique et de leur maîtrise des langues nationales.

### **2. Le contexte social de la Mauritanie**

La Mauritanie est un territoire vaste de 1030 000 km<sup>2</sup> avec une population d'environ trois millions d'habitants en considérant la projection des résultats issus du recensement de la population et de l'habitat de 2000. Elle est très inégalement répartie. Si la densité moyenne tourne autour de 2,4 habitants au km<sup>2</sup>, on retrouve dans la partie méridionale du pays (rive droite du fleuve Sénégal) des densités qui avoisinent les 40 Habitants au km<sup>2</sup>. D'autres fortes concentrations de populations sont présentes sur la façade atlantique.

Il apparaît ainsi un gradient décroissant de la densité. Selon que l'on s'éloigne du Sud vers le Nord la densité diminue fortement jusqu'à se réduire dans certains cas à moins d'un habitant au Km<sup>2</sup>. La population mauritanienne est jeune. Les moins de 15 ans font 44 %. A considérer les moins de 20, nous avons le chiffre de 54,27 %. Le ratio homme/ femme est légèrement en faveur des femmes.

Ces dernières décennies ont fait peser sur cette population des contraintes majeures entraînant ainsi, de nouvelles dynamiques en son sein. Il s'agit entre autres de la sécheresse des années 70 et du processus continu et de plus en plus accéléré de la désertification. Elles ont eu pour effet, d'entraîner la société mauritanienne dans des mutations, bouleversant ainsi, les systèmes de valeurs traditionnelles par

l'introduction de conduites et de comportements nouveaux et le changeant du mode d'occupation de l'espace avec une forte tendance à la sédentarisation et à l'urbanisation.

En 40 ans, le pays est passé du nomadisme à la sédentarisation. Il est considéré comme le plus urbanisé de la sous région. Cependant, cette urbanisation pose des problèmes quant à sa répartition : 60 % de la population vit dans les 4 villes suivantes : Nouakchott, Kiffa, Nouadhibou et Kaédi. Nouakchott, la capitale concentre à elle seule environ le 1/3 de la population totale.

Ces réalités n'ont pas manqué d'influer notablement sur les conditions de vie et d'existence. C'est ainsi qu'elles ont contribué à mettre plus de visibilité sur le phénomène de la pauvreté. Des efforts de quantification et d'information sur le phénomène par les pouvoirs publics ont montré que malgré une diminution progressive, il demeure encore à un niveau préoccupant. Les résultats de l'enquête sur la pauvreté et les conditions de vie (EPCV) de 2000 révèlent que près de 46 % des ménages vit avec moins de 1 \$ US par jour. L'étude montre en outre que les zones rurales sont les plus pauvres. L'incidence de pauvreté pouvant y atteindre dans certains cas 70 %. En milieu, urbain, la situation de Nouakchott demeure la plus préoccupante. Ces données ont fait de la pauvreté le défi majeur posé à l'Etat Mauritanien et à ses citoyens.

Pour y faire face, le gouvernement mauritanien met en ouvre depuis le milieu des années 80, de vastes programmes sociaux aux bénéfiques des populations les plus défavorisées. Elle accompagnera cela par l'institutionnalisation de certaines structures chargées de la mise en ouvre. C'est ainsi que le Commissariat aux droits de l'homme à la lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion (CDHLCPI) verra le jour en 1998. Toutefois, la réponse la plus vigoureuse se fera à travers, l'adoption du document du Cadre Stratégie de Lutte Contre la Pauvreté (CLSP) en 2000 et sa réadaptation en 2001. Il y est consigné les principaux objectifs de développement à atteindre à l'horizon 2015. Et cela, à travers 4 grands axes :

- La recherche de l'accélération de la croissance économique, de l'amélioration de sa compétitivité de l'économie
- La valorisation du potentiel de croissance et de la productivité des pauvres
- Le développement des ressources humaines et l'accès aux infrastructures essentielles
- La promotion d'un réel développement institutionnel appuyé sur une bonne gouvernance et sur la pleine participation des acteurs.

Dans le cadrage des actions de développement en général on note que sur les 5 secteurs prioritaires retenus tous peuvent être rangés dans le domaine du développement social (Développement rural, développement urbain, éducation, santé, l'hydraulique). L'avènement du Comité Militaire pour la Démocratie et la Justice le 3 août 2005 est perçu comme annonciateur de son approfondissement y égard au programme court terme annoncé. La mise en place de trois comités interministériels chargés de la réforme de la justice, du processus électoral et de la bonne gouvernance donne l'allure et renseigne sur les intentions.

### 3. La définition de la pauvreté

S'il apparaît tautologique de déclarer ceux qui n'ont pas accès aux richesses créées, il s'agirait dans les pays évolués d'une population résiduelle à l'écart des mécanismes normaux du progrès<sup>19</sup>. Telle est la définition admise depuis 1960. A l'évidence, pour appréhender les pauvres, il faut faire choix d'un critère, celui qui a été retenu est immédiatement celui du revenu, d'où l'idée de seuil de pauvreté, absolu et relatif retenu par les observateurs et de là divergent avec chacun d'eux.

Mais pour mieux comprendre le mot pauvreté revenons à son étymologie : la pauvreté dérive du mot latin « pauper » signifiant « l'état d'une personne qui manque de moyens matériels, d'argent ou du nécessaire pour subvenir à ses besoins ». Est pauvre toute personne qui ne participe pas à la vie active de la société, celui qui n'a pas son mot à dire, banni par les sociétés et dont le revenu se limite à la satisfaction des besoins alimentaires en général.

Donc si la pauvreté s'intensifie par rapport au bien être d'une société, cela implique que toute mesure de la pauvreté nécessite la connaissance des indicateurs du niveau de vie ou plus généralement du niveau de satisfaction des besoins. La littérature académique et institutionnelle fait ressortir ainsi beaucoup d'incertitude. Un retour sur le passé montre que la pauvreté n'a pas toujours été le contraire de la richesse. En Europe, les pauvres s'opposaient aux puissants plus qu'aux riches. A l'évidence les dimensions de la pauvreté ne sont pas uniquement matérielles. Elles relèvent en particulier de la perception qu'en a le « pauvre » et de la manière dont les autres voient le pauvre.

La pauvreté résulte non seulement de facteurs économiques mais aussi de phénomènes sociaux tels que la discrimination, le manque d'organisation etc... On constate que les pauvres veulent maintenant définir eux mêmes leur pauvreté. Mais ils ne possèdent pas ou ne possèdent plus les codes de « la bonne société ». La pauvreté rend abrupt et parfois incapable de révolte. Il faut écouter longuement les pauvres pour apprendre d'eux.

Et pourtant cette prise en compte de la parole des pauvres est indispensable si l'on admet maintenant de plus en plus que la croissance économique n'est pas suffisante pour éradiquer la pauvreté et que les efforts de lutte contre la pauvreté sont non seulement inhibés par la difficulté de mobiliser des ressources suffisantes mais aussi de comprendre les mécanismes qui ont conduit à l'exclusion des pauvres. La pauvreté n'est pas seulement le manque absolu des besoins de base mais l'exclusion des biens et services, droits et activités qui forment la base de la citoyenneté.

L'éradication de la pauvreté est inséparable de la promotion de l'exclusion sociale. Le concept de l'exclusion sociale est différent de celui de la pauvreté qui est plus statistique que dynamique est trop exclusivement centré sur la pauvreté « monétaire ». En outre il permet de rendre compte du fait que les différentes dimensions de l'exclusion se renforcent les une des autres. Comprendre la pauvreté, et non seulement la mesurer, est le seul moyen de réparer la cassure sociale qu'elle représente. La pauvreté a toujours donné lieu à une multiplicité de définition et d'approches. Pour Majid Rahnema<sup>20</sup> : « Il y a autant de pauvres et autant de perception de la pauvreté qu'il y a d'êtres humains ».

<sup>19</sup> Claude ALQUIER : Dictionnaire encyclopédique économique et social, Economica, p388.

<sup>20</sup> In the Développement dictionary, 1992, Courier n°143, p 41.

Marshall Sahlins<sup>21</sup> : « la pauvreté est une invention de la civilisation. L'économie primitive, de misère mais une société d'abondance capable de satisfaire les besoins essentiels ». Georges CORM<sup>22</sup> rejoint peut être Marshall Sahlins en considérant que « les civilisations non urbaines d'Afrique ou des Amériques précolombiennes ont su gérer la pauvreté à travers les systèmes égalitaires et très savants de gestion des ressources naturelles disponibles ».

Karl MARX<sup>23</sup> constatait déjà que : « dans les nations pauvres, les gens sont à leur aise alors que dans les nations riches, ils sont généralement pauvres ». Avant 1750, en Europe, il y avait 4 approches de la pauvreté selon que se trouvait du bon ou du « mauvais côté »<sup>24</sup> : la résignation, la charité, le sauvetage précaire ou le vol. Cependant dans les systèmes urbains, l'éclosion du mercantilisme annonçait la fin d'une confortable conviction : la pauvreté sortait de l'inéluctable<sup>25</sup>.

Pour Georges CORM, depuis l'époque mercantiliste, vaincre la pauvreté marque la naissance de l'économie politique. Avec l'économie mercantile, l'urbanisation et la monétarisation de la société, les pauvres ont été définis par le manque de ce que les riches possédaient. Sur le plan institutionnel : « la pauvreté, quelque part, était une menace pour la prospérité partout »<sup>26</sup>. La « découverte » institutionnelle de la pauvreté remonte à un rapport de la Banque Mondiale de 1948-1949.

Dans ces années-là, la pauvreté était définie par les statistiques relatives au revenu par personne comparé à celles des Etats-Unis. La pauvreté, à l'échelle mondiale était donc le résultat de statistiques comparatives. Les pays industriels pensaient que la pauvreté devrait être éliminée par le biais de la croissance économique. Or, vers la fin des années Soixante, on s'aperçoit que le développement économique à l'occidentale n'était pas synonyme de l'augmentation du niveau de vie des habitants du Tiers-Monde. Une redéfinition de la pauvreté était alors à l'ordre du jour.

#### 4. Mesures de pauvreté

La mesure de la pauvreté peut se faire avec des moyens tels que le revenu, la consommation par tête. Cependant, on doit tenir compte des différences dans la taille et la composition des ménages d'une part et les variations régionales et temporelles du coût de la vie d'autre part. La mesure du niveau de vie soit un concept multidimensionnel, il est préférable d'utiliser pour l'analyse de la pauvreté d'une variable monétaire comme base de la mesure du niveau de vie. Parmi les variables monétaires pouvant être estimées sur la base du questionnaire les données sur les dépenses semblent être les plus complètes et les plus précises.

Toutefois ces dépenses ne doivent pas être utilisées directement comme mesures du niveau de vie. Elles doivent tenir compte des différences dans la taille et la composition des ménages d'une part et des variations régionales et temporelles du coût de la vie d'autre part. En pratique, deux mesures essentielles de la pauvreté (et de l'extrême pauvreté) sont proposées et utilisée dans l'IDH.

<sup>21</sup> Stone age economics 1972, anthropologue et économiste américain Courrier n°1.p 41.

<sup>22</sup> Le nouveau désordre économique mondial, 1993, le courrier n°143, p. 41.

<sup>23</sup> Courrier n° 143, p41, janvier- février 1994.

<sup>24</sup> Courrier n° 143, p41, janvier- février 1994.

<sup>25</sup> Courrier n° 143, p41, janvier- février 1994.

<sup>26</sup> Courrier n° 143, p41, janvier- février 1994, Déclaration de l'OIT en 1944.

Le rapport sur le développement dans le monde publié par la Banque Mondiale en 1990 portant sur la pauvreté, utilise deux seuils généraux de pauvreté. Le plus élevé correspond à un niveau de consommation de 370 EU \$ (en prix constant en 1985) par tête et par an.

Si on utilise le premier seuil pour définir « les pauvres », on pourrait utiliser le deuxième pour définir les pauvres extrêmes ou les plus pauvres. La base scientifique de ces seuils de pauvreté est relativement arbitraire : les chiffres sont basés sur des seuils de pauvreté établis pour certains pays avec un bas niveau de PIB par tête. Néanmoins, on a décidé d'utiliser les mêmes seuils pour calculer des indices sommaires de pauvreté pour la Mauritanie.

Bien que ces seuils soient relativement arbitraires, si on utilise le même seuil on pourrait comparer le niveau de pauvreté, calculer des indices sommaires de pauvreté pour la Mauritanie bien que ces seuils soient relativement arbitraire, si on utilise le même seuil on pourrait comparer le niveau de pauvreté en Mauritanie avec celui d'autres pays africains par exemple.

Pour convertir ces seuils de pauvreté en Mauritanie avec celui d'autres pays africains par exemple. Pour convertir ces seuils de pauvreté en Ouguiya constant de 1988, un taux de change approximatif de 1 \$ EU = 75,0 UM<sup>27</sup> a été utilisé et un taux d'inflation de 17,7% en 1985 et 1988, cela donne un seuil de pauvreté de 32 800 UM par tête et par un, et un seuil de pauvreté extrême de 24 400 par tête et par an.

Ces montants semblent être réalistes dans le contexte mauritanien, puisque, selon des estimations de la consommation de céréales, les ménages dont les dépenses annuelles sont inférieurs à 275 dollars EU par personne ont aussi une ration calorifique moyenne inférieure à 80% de la ration recommandée (2300 calories par personne et par jour) 1992. Le seuil supérieur de pauvreté (370 dollars EU) dépasse le montant moyen des dépenses par habitant évalué pour la 1<sup>ère</sup> année (87/88) couverte par l'enquête.

Ce seuil est trop haut pour présenter un intérêt pratique. En effet, s'il était retenu, la majorité des de la population mauritanienne devrait être considérée comme pauvre. Il sera fait référence aux deux seuils dans la suite de l'exposé, mais le seuil inférieur sera considéré comme l'étalon principal et les analyses porteront surtout sur les résultats de l'enquête pour la période des deux années considérées qui est postérieure aux troubles ayant opposé la Mauritanie au Sénégal en 1989.

Les seuils de pauvreté retenus dans le présent rapport sont ceux définis par l'Office National de la Statistique (ONS), présentés dans le profil de la pauvreté. L'ONS a renoncé à définir un seuil de pauvreté en fonction des niveaux de consommation parce qu'il était impossible de se mettre d'accord sur la composition du panier des biens constituant un minimum décent pour les non pauvres et aussi parce qu'il aurait fallu, une fois définie la composition de ce panier, disposer d'une masse d'informations pour pouvoir calculer un seuil de pauvreté comme le niveau de consommation en utilisant l'échelle d'équivalence adulte.

## **A) Problématique**

La persistance de la pauvreté au niveau des quartiers périphériques des villes et dans les zones rurales nous permet de souligner quelques signes des conséquences de la pauvreté en Mauritanie La

---

<sup>27</sup> Le taux de change est celui qui a été utilisé par la Banque Mondiale en 1988 pour l'estimation du PIB de la Mauritanie en dollars. L'estimation du taux d'inflation est utilisé ici pour calculer les seuils de pauvreté sur la base de prix constants de de 1988.

Mauritanie a connu une longue période de sécheresse pendant les années qui a modifié le rapport entre les centres urbains et les zones rurales. Le déplacement massif de la population jeune des campagnes vers les villes provoque un déficit de main d'œuvre dans les zones rurales et un excès du potentiel de la population active dans les grands centres urbains souvent inemployés, aujourd'hui Nouakchott illustre les effets de ce phénomène.

En effet, la plupart de ces personnes se retrouvent en général dans les quartiers des grandes villes vivant dans les conditions d'extrême pauvreté, faute de trouver un emploi ou un soutien familial. Et pourtant ce ne sont pas les initiatives qui ont fait défaut. Les pouvoirs publics ont mis en œuvre un ensemble de structures de formation professionnelle, des projets de développement ainsi que des activités féminines génératrices de revenus. Cependant à l'heure du bilan, il y a lieu de reconnaître la persistance de la pauvreté en Mauritanie.

Dés lors il s'agit de chercher à savoir pourquoi :

- Les stratégies de développement initiées par les pouvoirs publics mauritaniens depuis les indépendances n'ont-elles pas fait reculer la pauvreté ?
- La non implication des populations à la recherche des solutions contre la pauvreté est-elle pas une des causes de l'échec de ces dites stratégies ?
- La connaissance approfondie des besoins des populations ainsi que leur perception de la pauvreté ne serait-elle pas un axe à creuser pour une meilleure des solutions appropriées pour faire reculer la pauvreté ?

## **B) Hypothèse**

La perception de la pauvreté dans l'imaginaire populaire mauritanien repose plutôt sur les anciennes formes de relations de solidarité et des activités socio-économiques que sur les indicateurs modernes de mesure de la pauvreté qui ne signifient rien pour elles. La densité des liens sociaux, source d'une solidarité plurielle est perçue comme facteur de richesse par les mauritaniens. Ainsi plus un individu est bien intégré à un tissu social dense et divers plus il est censé échapper à la pauvreté. Autrement dit la pauvreté réside ne se mesure par rapport à des critères de revenus monétaires mais plutôt par rapport à la faiblesse des liens sociaux.

## **C) Objectifs**

Apporter une contribution à la connaissance de la perception de la pauvreté et du pauvre dans l'imaginaire des populations mauritaniennes.

## **D) Méthodologie**

### **La recherche documentaire**

La rencontre avec les linguistes du Département des Langues Nationales nous a permis de connaître les termes nommant le pauvre et la pauvreté dans toutes les langues nationales mauritaniennes. Cette précaution méthodologique était destinée à éviter tout malentendu au niveau des populations et cela nous a permis d'uniformiser notre questionnaire.

### **Les enquêtes**

Pour une meilleure représentativité toutes les composantes nationales ont été touchées par cette enquête. Il s'agit des membres de la communauté arabe (Les Beïdanes et les Haratines) et les membres de la communauté négro africaine (les Haalpulaar'en, les Soninkés et les Wolofs). Les personnes

ont ciblées en fonction de l'âge du sexe et surtout du niveau d'instruction. Nous avons privilégié les populations analphabètes ou celles ayant un niveau d'instruction peu élevé afin de ne pas retomber dans les conceptions classiques du pauvre et de la pauvreté selon les canons des institutions de Bretton Woods.

### **Les entretiens**

Nous avons rencontré des personnes ressources choisies en fonction de leur implication dans la lutte contre la pauvreté. Il s'agit des responsables des ONGs, des Associations féminines ainsi que les responsables des mouvements des jeunes et des associations villageoises.

## **5. Le contenu des outils de collecte de l'information**

### **A) Le questionnaire**

1. Quels sont les vocables utilisés dans votre langue pour nommer le pauvre et la pauvreté ?
2. Qu'est ce qu'un pauvre ?
3. Qu'est ce que la pauvreté ?
4. Ne doit pas considérer comme pauvre une personne qui n'a pas de l'argent ?
5. Que faire pour lutter contre la pauvreté ?
6. Quelles les causes de la pauvreté ?
7. Les initiatives prises par les pouvoirs publics ont-elles permis de faire reculer la pauvreté ?

### **B) Le guide d'entretien**

Le lien entre la pauvreté et la non possession des enfants, d'une parentèle nombreuse, d'un parent au sein du gouvernement et des terres vous paraît il pertinent ?

Les activités féminines génératrices de revenus sont elles pas un moyen efficace pour lutter contre la pauvreté ?

### **C) Les principaux enseignements de l'enquête**

La perception de la pauvreté est largement tributaire des valeurs socioculturelles et des principales activités socio-économiques en Mauritanie sont l'agriculture, l'élevage et la pêche. Nous avons constaté au niveau de la pré enquête que les personnes interrogées ne mettaient aucun lien entre le fait d'être pauvre et le fait de ne pas avoir de l'argent. C'est la raison pour laquelle nous avons introduit une nouvelle question à savoir les raisons pour lesquelles, il y a absence de lien entre la perception du pauvre et le fait de ne pas posséder de l'argent.

Il ressort des données fournies par les enquêtes que le fait d'avoir de l'argent apparaît comme insignifiant, s'il faut tout acheter pour vivre. La possession des ressources halieutiques et agro-pastorales combiné au fait d'avoir de l'argent permettent de vivre bien

La sécheresse qui a entraîné la raréfaction des ressources halieutiques et agro-pastorales est perçue comme la principale cause de la pauvreté en Mauritanie. C'est elle qui serait à l'origine de la dislocation des structures traditionnelles familiales et socio-économiques ainsi que la perte du savoir faire traditionnel.

La pauvreté renvoie au manque de ressources suffisantes pour vivre correctement selon les analyses économistes. Il reste que dans l'imaginaire de ces populations mauritaniennes ce qui est absence et qui aurait pu empêcher la pauvreté n'a rien à voir avec le PIB et le revenu par habitant. Les indices qui permettent de mesurer la pauvreté sont autres comme le fait ressortir les données de cette enquête.

Etre pauvre c'est ne pas avoir beaucoup de parents	43%
Etre pauvre c'est ne pas avoir des terres	25%
Etre pauvre c'est ne pas avoir des enfants	13%
Etre pauvre c'est ne pas avoir un métier	11%
Etre pauvre c'est vivre seul	5 %
Etre pauvre c'est ne pas avoir un parent dans le gouvernement	3%

#### D) Commentaires

En l'absence des institutions étatiques de prise en charge la famille et la parentèle élargie constituent un puissant bouclier contre la pauvreté. La parentèle est perçue comme une forme de sécurité sociale. Elle permet de multiplier en cas de nécessité les relations de solidarité existantes entre les différents membres de famille. La pauvreté est donc une conséquence de la faiblesse du tissu parental permettant la fluidité des réseaux de solidarité. Ainsi plus on a de parents plus on est à l'abri de la pauvreté.

Le concept de « *Samma Remooru* » c'est-à-dire *Samma* le cultivateur est une étiquette collée aux personnes sans terre qui sont contraintes de faire le métayer. Le terme est à la limite fortement chargée d'une connotation péjorative. La possession de la terre permet d'entretenir la famille et de se procurer un peu d'argent en vendant l'excédant des récoltes au marché.

Dans une société où l'introduction de la machine est très récente, les enfants constituent une force de travail. C'est dire que la dimension des surfaces cultivables par une famille, le nombre de pirogues de pêche ainsi que la surveillance du cheptel ne sont possibles ou varient en fonction du nombre des enfants.

Dans une société régie selon le système des castes, chaque groupe est dépositaire d'une spécialisation qui lui permet de gagner sa vie en mettant sa compétence au profit de la collectivité. La charge professionnelle se transmet de père en fils. Celui qui maîtrise un art vit correctement des revenus générés par ce métier.

Les mœurs individualistes sont considérées comme un danger pour la collectivité et une source de pauvreté. Celui qui vit seul est perçu comme une personne marginale et à la limite a-sociale. Cette perception est très certainement liée au fait que les relations de solidarité en milieu urbain beaucoup d'élèves n'auraient pu étudier et beaucoup de familles ne pourraient survivre. Il reste que les personnes ayant suffisamment de revenus ressentent moins l'importance de la parentèle dans les stratégies de survie en milieu urbain.

Le mode gestion des biens et des deniers publics durant le règne de Taya était par la gabegie, le détournement la corruption et le favoritisme. Ces pratiques ont entraîné une perversion dans les mentalités des populations qui ont l'enrichissement très rapide de certaines personnes dont le frère ou la sœur est membre du gouvernement.

## **6. Les stratégies de lutte contre la pauvreté**

La lutte contre la pauvreté s'inscrit dans une dynamique collective et participative. Les populations ne croient guère aux initiatives solitaires destinées à créer des emplois. L'émergence d'un capitaine d'industrie qui vient développer toute une contrée est absente de l'imaginaire des populations mauritaniennes.

Une initiative économique n'a de chance de réussir que si elle se fait dans le cadre du groupe

Ainsi tout projet de développement qui ne tient pas compte de l'avis des populations est voué à l'échec.

## **7. Les opinions sur les initiatives prises par les pouvoirs**

Il ressort des opinions de la population que les initiatives les plus fortes sont :

Les périmètres irrigués

Le maraîchage

Les activités féminines génératrices des revenus

## **8. Conclusion**

Le déficit de la bonne gouvernance politique en Mauritanie combinée à la sécheresse climatique a engendré des malheurs, des mécontentements et des révoltes.

Certes tout le monde semble adhérer aux canons de mesure de la pauvreté de la Banque Mondiale pour qui la pauvreté ne se limite pas seulement aux revenus financiers. Dans la logique de cette Banque est considérée très pauvre toute personne dont le pouvoir d'achat est égal ou inférieur à un dollar US par jour. La Mauritanie entre dans cette catégorie de grille et il n'a pas beaucoup de moyens pour améliorer la situation. Toute la question est de ne pas se laisser aveugler par ces analyses économiques qui ne tiennent nullement compte des représentations que les populations ont de la pauvreté.

Nous avons beaucoup hésité avant de publier les résultats de cette enquête tant les perceptions que les populations mauritaniennes se font de la pauvreté sont éloignées selon l'économiste algérien Hamdi KAMIL « *des analyses économiques scientifiquement correctes et acceptables pour les institutions financières internationales* »

## V. LES STRATEGIES DE DEFENSE CULTURELLE A TRAVERS LA REHABILITATION DES CHEFFERIES TRADITIONNELLES

« *Quand un Gawlo est émérite, il devient farba, c'est le titre honorifique consacrant avec faste le haut degré de connaissance historique atteint par un gawlo. C'est donc un privilège d'une importance nodale dans la vie d'un maître du verbe.* »

### Résumé

L'intronisation d'un chef traditionnel dans les sociétés africaines et plus particulièrement au sein de la société Haalpulaar se fait selon des canons bien précis. Ces canons qui déterminent les critères de choix du chef traditionnel reste largement tributaire du rang social, de la famille et du sexe de l'individu. Le farba de Laaw est issu de la catégorie sociale chargée de la mémoire de la société Haalpulaar à savoir la caste des griots. Stratèges de la communication et maîtres de la parole, le griot Haalpulaar joue un rôle très important au sein de cette société. Il est en amont et en aval de toutes les grandes cérémonies marquant le quotidien des Haalpulaar'en. Le Laaw est l'une des anciennes provinces du Fuuta Tooro. La chefferie traditionnelle exerce encore de nos jours une réelle fascination dans l'imaginaire populaire Haalpulaar. C'est ainsi que l'intronisation de Samba Cedfel MBAY comme farba Laaw a été marquée par de nombreuses festivités qui ont drainé beaucoup de monde et surtout une grande mobilisation des griots.

### 1. Introduction

Les festivités marquant l'intronisation de Monsieur Samba Cedfel MBAY comme de Farba de Laaw ont débuté à Nouakchott, le 23 décembre 2004 par une veillée nocturne artistique qui a vu la présence de plusieurs artistes Haalpulaar'en. Mais le fait le plus marquant de cette soirée fut incontestablement la prestation des femmes griottes qui ont chanté le Yelaa presque durant toute la nuit.

L'intronisation a eu lieu le 24 décembre 2004 dans un village du nom de Waawane situé au cœur de Laaw. Ce village fait de nos jours, partie de la région du Brakna. Pour une meilleure compréhension de cette institution sociale, la délimitation du Fuuta Tooro comme la présentation de la société Haalpulaar devient une nécessité. Le Professeur Oumar BA délimite ainsi le Fuuta Tooro

« *Notre Fouta-Tooro, au carrefour des cultures, à cheval sur le fleuve Sénégal, d'une longueur d'environ 500 km s'étend du quartier oriental de la ville de Dagana (plus précisément de la mosquée du dit quartier), à la ville de Bakel exclue. Pullophone de long*

*en large, entièrement islamisé, ce Fouta extrême oriental, à l'opposé de son frère de la Guinée Conakry, appartient aux deux républiques sénégalaise et mauritanienne »<sup>28</sup>.*

La question de l'intronisation des chefs traditionnels suscite bien de interrogations quant à sa finalité dans un monde en pleine mutation, mieux dans un contexte socio politique où la chefferie traditionnelle est dépouillée de toute forme de pouvoir réel. Les interrogations tournent autour de ces trois principales préoccupations :

A quoi peut bien servir l'intronisation d'un chef traditionnel dans le contexte de la Mauritanie moderne ? A quoi peut servir un Farba dont le territoire est éclaté entre deux états indépendants ? Pourquoi cet engouement observe dans l'intronisation des chefs traditionnels dans tout le Fuuta ?

Cette approche réductionnisme occulte bien des facettes de la chefferie traditionnelle et de ses enjeux dans un contexte de démocratie et de mondialisation où les repères socioculturelles et axiologiques des pays africains sont soumis au quotidien à une forte agression des valeurs occidentales et plus particulièrement américaines.

## 2. Le griot

Le griot Haapulaar s'appelle Gawlo. Il remplit un ensemble de fonctions sociales. Il est à la fois généalogiste, médiateur, entremetteur et musicien Le gawlo est par-dessus tout un grand homme de culture possédant un savoir quasi encyclopédique. Les mots justes, la beauté des périphrases, la recherche passionnée des anagrammes, la force incisive et persuasive du maître du verbe relèvent de sa compétence.

Il dit le tout avec un art oratoire consommé. Maîtrisant les "asko"<sup>29</sup> c'est à dire qu'ayant une parfaite connaissance de la généalogie des nobles auxquels ils sont attachés et étant spécialiste des relations sociales, le griot intervient pour régler des problèmes de mariage, de divorce, de réparation de torts et d'outrages etc. Là, la liberté de leur langue et leur franc parler avec tout un chacun facilitent la tâche conciliatrice ou réconciliatrice.<sup>30</sup> Malgré ces multiples facettes de la personnalité du griot la maîtrise de la généalogie ou **asko** en pulaar sa principale préoccupation.

Généralement, c'est après la circoncision qu'on apprend au jeune gawlo le "asko". Les hommes se spécialisent ainsi dans la déclinaison des généalogies et les jeunes filles dans les chants et danses de cérémonies : le "yélaa" et le "sayaa". Lors des veillées, elles simulent des mariages, des baptêmes ou autres cérémonies, les parents leur en "expliquent" les paroles

Au Fuuta théocratique, un Chef sans Farba est considéré comme un isolé, sans conseillers. parce que le bon Farba ose dire la vérité à un Chef mieux, quelquefois, le guider même. C'est lui qui joue pour le souverain, pour le distraire ou l'instruire. Il connaît le Coran et n'hésite pas à citer des versets pour consolider son argumentation.

---

<sup>28</sup> Abdoulaye SOW : Le système des castes face aux mutations sociales contemporaines, page 79

<sup>29</sup> asko : déclamations généalogiques

<sup>30</sup> Dieng (B) : Monographie des Awlubhe du Foutah Djallon. Mémoire D.E.S I.P.G.A.N.C. 1970 p. 23

Chez les griots, les femmes ne sont pas autorisées à posséder le "askô". Elles chantent et dansent principalement. Cependant, elles peuvent librement reprendre en chants les déclamations des hommes. Ce faisant, elles participent ainsi à l'encensement du souverain et peuvent participer au "yela".

Le "Yela" est une musique de cour, sorte de sérénade propice à égayer les veillées royales. Le rythme est lent et majestueux. La danse est si noble qu'elle est pratiquement dominée par l'aspect choral. C'est pourquoi il ne serait pas faux de dire que le Yela est plus chant que danse.

## 2.1 Le mode de désignation du Farba

Le farba de Laaw doit obligatoirement être issu de la caste des griots. Il exerce un pouvoir sur un territoire bien déterminé qu'est le Lao et sur un groupe social dont il est le porte parole. Le mode de désignation du farba se fait selon les critères suivants : L'âge et la maîtrise de l'histoire et de la généalogie de toutes les familles du Lao. Bien que Haalpulaar, il doit aussi avoir le même degré de connaissance concernant les familles maures vivant dans cet espace qu'est le Lao.

Les critères de sélection du farba sont extrêmement rigoureux, il doit posséder des qualités intellectuelles et morales. Si les qualités intellectuelles renvoient à l'exercice de la fonction, les qualités morales constituent un puissant bouclier contre la falsification de l'histoire, les omissions volontaires et les rajouts non authentiques dans le récit des événements.

Dans le contexte actuel dominé par la primauté des valeurs matérielles, il faut ajouter au critère de sélection du farba, l'aisance économique d'où cette sentence qui nous a été rapportée par Bocar SECK « *Gawlel fotanni subeede wade farba* » La tentation de faire ou de dire n'importe quoi est fonction du degré d'autonomie financière du griot. L'actuel farba est connu de tous pour sa parfaite maîtrise de l'histoire du Lao et de la généalogie des familles qui vivent au sein de cette province. Mieux il fait de la race des grands griots en voie de disparition. Il n'échappe à personne que la maîtrise de la généalogie devint de plus en plus aléatoire dans un monde où le griot va à l'école et fait de l'immigration économique.

Après son intronisation le Farba doit faire un retrait (*dammaade*) pour se livrer à la réflexion et à la méditation. Celle-ci est destinée à la prise de conscience des nouvelles responsabilités qui lui incombent au sein de la communauté. Le *dammaade* est une forme de préparation psychologique aux nouvelles charges.

*« La nomination au titre de Farba était l'occasion d'une concurrence acharnée entre les différents prétendants, d'autant plus que dans chaque diwal (province) plusieurs awlube luttaient pour la suprématie. Chacun d'eux avait maîtrisé à l'école paternelle la chronique et la narration épique, chacun d'eux était musicien accompli et un politicien dont les sages conseils avaient fait leurs preuves »*

affirme Boubou DIENG. C'est donc le chef diwal qui choisit parmi les concurrents celui qui sera son farba. Il choisira celui qui réunit les meilleures aptitudes, c'est-à-dire celui qui saura égayer ses veillées, galvaniser ses hommes et qui, aux rencontres des chefs, saura de la plus haute et plus belle voix, déclamer des heures durant ses louanges et les hauts faits de ses ancêtres. Le Farba, à la différence des autres Awlube de la province portera un turban rouge : son exceptionnel signe de distinction pour ses nombreuses victoires de joutes oratoires fleuries de connaissances et de sagesse.

## 2.2 Les protagonistes et les différentes étapes de l'intronisation

La fonction de Farba n'est pas héréditaire même si du reste elle a été jusque là entre les mains de la famille des Mbay. L'actuel Farba du nom de Samba Ceddel MBAY est issu de cette grande famille de griots qui a joué un rôle très important dans le Lao.

Le Farba Law est désigné par le Ceerno wanwanbe et le Farba de Walalde deux localités du sud de la Mauritanie. On les appelle en pulaar Todotoobe c'est-à-dire que ceux qui sont habilités à désigner le Farba. Leur action est plus déterminante que celle des Nyang car ce sont qui impulsent les différentes étapes de l'intronisation.

Le Farba Laaw est intronisé par une famille de griot dont le patronyme est Nyang. On les appelle en pulaar filoobe c'est-à-dire ceux qui ont le pouvoir légitime de conférer à un griot un statut de Farba. Cette intronisation prend effet à partir du moment où on lui enroule le turban blanc symbole du pouvoir. La famille des Nyang qui intronise le Farba reçoit en retour un cheval pour cette intronisation le Farba leur a donné une voiture.

L'intronisation a eu lieu au village de Waawane localité créée en 1175 selon Samba Ceddel Mbay Il fut intronisé par le chef de village de waawanbe du nom de Biran Abdul Wane en présence de nombreux invités. Le Farba doit aussi donner aux jafunankobe (famille Tandia) un cheval lors de son intronisation Il nous est impossible à l'état actuel de nos recherches de dire exactement la signification de ce geste et ce pour la simple raison que les Jafunakooobe sont du groupe ethnique soninké.

Il doit (ainsi que les autres griots) faire des dons aux esclaves des griots. Il faut souligner que durant la période des festivités marquant l'intronisation les griots se mobilisent pour soutenir leur chef. Aussi paradoxal que cela puisse paraître pour un spectateur non averti, nous faisons sienne les propos de Amadou MBAY « *Jimmowwo yimbe kay yimete* » Par ailleurs il convient de souligner que cette institution date de 1235 (bataille de Crena).

## 2.3 Les prérogatives du Farba de Laaw

Le Farba du Laaw est le gardien de la mémoire de cette localité. Il est historien et généalogiste à la fois et par cette fonction le Farba laaw est un homme aimé et craint à la fois. Il est aimé parce qu'il peut rendre de précieux services et craint parce qu'il connaît des secrets de famille dont la simple évocation peut entraîner le déshonneur. C'est dans ce contexte qu'il faut replacer cette sentence Haalpulaar « *So neeno haangaama yo jagge hoore mum tayye* » c'est-à-dire si un nyeenyo devient fou il faut lui couper la tête.

Issu d'une grande famille de griot de **laaw** qui a toujours côtoyé les familles aristocrates régnautes, Samba Ceddel Mbay tire aussi sa légitimité de sa descendance. A titre personnel le Farba ne doit pas aller quémander dans n'importe quelle cérémonie et ne doit pas faire aussi le faire par rapport à n'importe qui cette contrainte est liée au fait qui ne peut prendre qu'un don conséquent.

Le Farba du Laaw est un personnage important. Il doit veiller à la préservation de sa dignité et de sa personnalité en toute circonstance. Le regard des autres prend une nouvelle dimension et il est sous surveillance. Ceci l'oblige à faire attention à ces faits, gestes et propos. Le farba est au service de toute la collectivité et intervient dans le règlement des conflits et de toutes les questions relatives au vécu quotidien des Haalpulaar'en.

## 2.4 Le statut du Farba de Laaw

Le farba jouit d'un réel prestige social qui augmente les marques de considération à son endroit. Cette marque de considération et de distinction sociales sont des aspirations spécifiquement humaines. L'homme est le seul être qui se bat jusqu'à la mort pour l'honneur. Il n'est pas seulement mu par des mobiles grégaires, il a une dignité. La quête de la reconnaissance sociale passe par la réhabilitation et l'affirmation de soi et du patrimoine culturel et la chefferie traditionnelle.

Face à la mondialisation la lutte pour la préservation de son identité de ses valeurs de sa culture devient un enjeu extrêmement important. Il faut mettre entre parenthèse les aspects utilitaires et se dire que le devoir de mémoire une mission qui interpelle même si du reste il va falloir un jour faire l'inventaire de nos valeurs socioculturelles face aux exigences de la modernité et du respect des droits de la personne humaine.

## 3. Conclusion

Les stratégies culturelles de défense du patrimoine culturel passe par la réhabilitation du patrimoine culturel. La chefferie traditionnelle est certes vidée de son contenu mais elle exerce une réelle fascination dans l'imaginaire des populations à cause sa forte charge symbolique. Elle continue de marquer encore durant les grandes festivités les rapports entre les individus au sein de la Communauté Haalpulaar'en. Par ailleurs l'homme en tant qu'être humain a des aspirations qui vont au delà des besoins grégaires. Il aspire à être reconnu comme un être ayant une valeur c'est-à-dire une dignité.

L'affirmation de la dignité suppose une quête qui s'inscrit toujours dans un cadre où tout ce qui concoure à l'affirmation de son identité doit être affirmé. Loin de nous l'idée de faire l'apologie de la chefferie traditionnelle mais nous pensons que le rouleau compresseur de la mondialisation est telle que si nous ne faisons pas attention dans un siècle risque de perdre notre mémoire historique. La perte de la mémoire entraîne la perte des identités sources de falsification de l'histoire.

La chefferie traditionnelle n'est pas un décor elle est une nécessité sociale culturelle et historique. Il ne faut jamais perdre de vue que le griot est « *le médecin de la civilisation* » dans la société Haalpulaar. Ainsi tout ce qui participe à le renforcer dans cette mission, concoure à l'harmonie et à l'équilibre de cette société où la gestion des tensions et des rivalités familiales amplifiées par l'immigration, les enjeux démocratiques et la primauté des valeurs matérielles est devenue très délicate.

Pour ceux qui considèrent malgré que cette chefferie ne serve à rien nous le demanderons de se référer à la déclaration de l'UNESCO sur les droits culturels notamment en son article 3 :

### 1. Toute personne, aussi bien seule qu'en commun a droit

- de choisir et de voir respecter son identité culturelle, ainsi que ses divers modes d'expression;
- de connaître et de voir respecter sa propre culture ainsi que les autres qui, dans leurs diversités, contribuent au patrimoine commun de l'humanité; ceci implique notamment le droit à la connaissance des droits de l'Homme et les libertés fondamentales, constituant l'essentiel de ce patrimoine;
- d'accéder aux patrimoines culturels qui constituent des manifestations et expressions significatives des différentes cultures.

Ce droit implique l'obligation pour chacun de respecter ce patrimoine; cela implique également pour tout détenteur d'un élément de ce patrimoine, et en particulier pour les autorités publiques, une responsabilité quant à sa préservation pour les générations présentes et futures et à son accessibilité.

## BIBLIOGRAPHIE

- BA, Djibril Alfa, 1998.- *Almamy Yuusuf Sire Ly*; Mémoire de Maîtrise, Université de Nouakchott, F. L. S. H., Département Histoire.
- BA, Oumar, 1977.- *Le Fuuta Toro au Carrefour des Cultures*, Paris, l'Harmattan.
- BLANCHARD-DELABROSSE, V., 1986.- *Femmes, pouvoirs et développement. Perspectives sur la société Mauritanienne*. Thèse de 3<sup>ème</sup> Cycle d'Anthropologie, Paris VIII.
- CUOQ, Joseph, 1975.- *Recueil de sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIII au XVI siècles*.
- DADDAH Moctar Ould: *Extrait du discours du premier congrès du PPM*, Nouakchott, 1964
- KA, Thierno, 1982.- *L'enseignement au Sénégal- l'Ecole de Pir Saniakhor, son histoire et son rôle dans la culture Arabo-Islamique au Sénégal du XVIIe au XXe siècle*; Thèse de Doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle.
- KANE, Oumar, 1973.- *Les unités territoriales du Fuuta* ; in *Bulletin de l'IFAN*, T. XXX, série, B. n°3.
- KANE Oumar "Les Maures et le Fouta Toro au XVIII<sup>ème</sup> siècle" in *Cahiers d'études africaines* n° 54, Vol, XIV (1974).
- KANE Yayah "Les oligarchies du Fouta", NEA, Dakar, 1984, 215.p.
- KOITA Youssouf "Notes sur la commune de KAEDI", GIA, Dakar, 1957
- LERICOLLAIS, André, 1980.- *Peuplement et culture de saison sèche dans la vallée du Sénégal*, ORSTOM, n°81, Paris.
- LESERVOISIER, Olivier, 1994.- *L'évolution foncière de la rive droite du fleuve Sénégal sous la colonisation (Mauritanie)* in *l'Archipel Peul, Cahiers d'Etudes Africaines*, 133-135.
- MOGUEYE Ould: *Les raisons de notre victoire*, Journal de Campagne Nov. 2004 Nouakchott
- MONTEIL, Vincent, 1966.- *Esquisses sénégalaises (Walo, Kayor, Djolof, Mourides, un Visionnaire)*, Initiations et Etudes africaines, n°XXI, IFAN Dakar.
- NIANE, Aliou Youssouf, 1997.- *Titres coutumiers et pouvoir traditionnel au Fuuta Tooro: l'exemple du Bosséa*
- ROBINSON, David, 1975.- *Chiefs and Clerics : The history of Abdul Bokar Kan and Fuuta Tooro, 1853-1891*, Oxford, Oxford University Press.
- SADVI Hamoud: *Autopsie des élections présidentielles*, ERMGF Dec 2004 Nouakchott
- SALL, Ibrahima Abou, 1997.- *Annexe du chapitre XI « Les rapports entre les baydaan (maures) et les Futa Toro »* In. Zuhur , Vol. 1, pp. 339-340.
- SCHMITZ, Jean, 1994.- *Cités noires: les républiques villageoises du Fuuta Tooro (Vallée du fleuve Sénégal)*, in, *Cahiers d'Etudes Africaines*, 133-135, XXXIV, 1-3, 1994, pp.419-446.
- SOW, Aliou, M. 1982.- *Les alliances matrimoniales dans la tradition Pulaar*; Mémoire de DEA, Histoire, UCAD, Dakar.
- SOW Amadou: *Pratiques politiques et pratiques discriminatoires en Mauritanie*, Regards, Paris 2001
- TOURE, Madina, 1998.- *La femme et le pouvoir sous l'Almamiat Imam: XVIIIe-XIXe siècles*, Mémoire de DEA, Histoire, UCAD Dakar.
- WANE, Baila, 1976.- *Le Yirilaabe-Hebbiyaabe et le Bosséa de 1850 à 1880*. Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université de Dakar .
- WANE, Yaya, 1967.- *Les Toucouleurs du Fuuta Tooro (Sénégal): Stratification sociale et structure familiale*. Thèse de Doctorat, Université de Dakar.

